

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Limousin 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	21 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii.....	43
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7	55
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8.....	57
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8	58
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	59
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	60
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	64
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	64
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	65
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	68
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	70

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	71
6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	74
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	77
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	78
Fonds de co-investissement.....	78
<i>soutien aux fonds propres des PME</i>	81
Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises.....	84
<i>prêt d'honneur</i>	87
Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises.....	90
<i>prêt d'honneur</i>	93
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	97
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	99
10.1. Grands projets.....	99
10.2. Plans d'action communs.....	102
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	105
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	105
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	121
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	122
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	123
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	124
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	125
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	125
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	128
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	132
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	133
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	133
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	134
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	134
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	135
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	136

14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	136
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	138
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	143
	Documents.....	144
	Résultats de la dernière validation	145

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Région Limousin est devenue autorité de gestion au 1er janvier 2014 du PO FEDER-FSE Limousin pour la période 2014-2020.

Le programme opérationnel Limousin FEDER-FSE a été adopté par la CE le 12/12/14. Au titre de ce programme, la Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une enveloppe de 144,6 M€ de FEDER et FSE. Le PO présente une architecture en 6 axes prioritaires. Deux autres axes sont dédiés à l'AT.

1- Contexte de réorganisation des services suite à la fusion des régions

Au 01/01/16, la région Limousin a fusionné avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes (loi relative à la délimitation des régions du 16/01/15 : la Région Nouvelle-Aquitaine exerçant désormais la responsabilité d'autorité de gestion de 3 PO FEDER-FSE : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (2,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020). L'année 2017 (3ème année du programme) a été marquée par les chantiers suivant : la réorganisation des services, une charte de déontologie tant pour les élus que pour les agents, le continuum du projet « portail » avec la dématérialisation des flux comptables et la réflexion sur les nouvelles politiques régionales ainsi que le vote du premier budget primitif unique.

L'autorité de gestion est désormais organisée de la manière suivante :

- Pilotage de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE au sein du Pôle Europe et International
- Services instructeurs au sein des Pôles de la Région.

2- Modification du PO et du DOMO

Pour rappel, l'autorité de gestion a présenté une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin validée par la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). En 2018, les cibles financières intermédiaires ont également été modifiées afin qu'elles soient alignées sur le seuil du dégagement d'office (validation par la Commission européenne par décision du 11.12.2018).

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation avec les autres PO de la nouvelle région, l'éligibilité des actions relatives aux développeurs de l'apprentissage a été intégrée à l'axe 4 « Compétences et savoir-faire » du PO limousin.

3. Etat d'avancement du programme au 31 décembre 2018

La Région poursuit l'application de ses nouvelles procédures de programmation prenant en compte sa dimension géographique et ses évolutions politiques et administratives.

Les **consultations dématérialisées des partenaires** sélectionnant des opérations se poursuivent sur l'année 2018 (bimestriel FEDER et FSE/mensuel FEADER). En 2018, 8 Instances de Consultation Partenariale ont eu lieu.

Des **comités d'animation inter-fonds** sont organisés sur chaque ancien territoire afin de favoriser les échanges partenariaux concernant la mise en œuvre des programmes européens. En 2018, 2 comités ont eu lieu (26/04 et 28/11/2018).

Un **comité de suivi unique**, à l'échelle « nouvelle Région » a été institué pour les 6 PO et PDR de la Nouvelle-Aquitaine. Organisé annuellement, il s'est déroulé le 28/06/18 et a été précédé de réunions techniques et visites de terrains sur chacun des 3 sites.

Le montant total perçu au niveau du FEDER, (4 appels de fonds en 2018) est de 12 705 375,67€ dont 11 828 641,90 € (93,10%) en investissement et 876 733,77€ (6,90%) en fonctionnement. Cette somme correspondant à 90% du montant FEDER justifié à hauteur de 14 117 084,08€ pour un montant de dépenses de 23 528 473,73€.

Sur ces 4 appels de fonds, l'un concerne l'exercice comptable 2017-2018 pour un montant FEDER justifié à hauteur de 1 769 095,67€ et un montant de dépenses à hauteur de 2 948 492,83€ ; les 3 autres concernent l'exercice comptable 2018-2019 pour un montant FEDER justifié de 12 347 988,42€ et un montant de dépenses de 20 579 980,90€.

Pour le FSE, le montant total perçu suite aux appels de fonds effectués en 2018 est de **2 345 045,63€**. Cette somme correspond à 90% du montant FSE justifié à hauteur de 2 605 606,26€ pour un montant de dépenses de 4 342 677,10€.

3 appels de fonds FSE se sont déroulés dont 1 sur l'exercice comptable 2017-2018 et 2 sur celui de 2018-2019.

Le bilan du PO FEDER-FSE est caractérisé au 31/12/18 par une **programmation de 71 112 005,62€** pour **358 opérations** (taux de 49,15% de la maquette FEDER-FSE) répartis comme suit :

Axe 1 = 27,96 M€

Axe 2 = 9,01 M€

Axe 3 = 5,41 M€

Axe 4 = 17,36 M€

Axe 5 = 6,03 M€

Axe 6 = 3,20 M€

De plus, **92 dossiers** sont actuellement déposés ou en cours d'instruction, représentant près de 19 M€ de FEDER soit 20 % du PO.

Concernant les **paiements** adressés aux bénéficiaires, **5 558 099,84€** ont été payés au titre de 2018 dont 1 073 117,80€ en fonctionnement (19,31%) et 4 484 982,04€ en investissement (80,69%).

La répartition des paiements aux bénéficiaires, par axe sur l'année 2018, s'établit comme suit :

Axe 1 : 3 011 202,03€

Axe 2 : 1 218 475,24€

Axe 3 : 715 488,07€

Axe 5 : 463 692,25€

Axe 6 : 149 242,25€

Concernant la répartition des paiements aux bénéficiaires, depuis le début de programmation, celle-ci est la suivante, pour un montant de 9 833 343,75€ au 31/12/2018 :

Axe 1 : 5 190 021,67€

Axe 2 : 1 764 807 ,57€

Axe 3 : 1 515 772,34€

Axe 5 : 863 458,11€

Axe 6 : 408 589,47€

Axe 7 : 90 694,59€

Le PO consacre près de 32 M€ de l'enveloppe FEDER (22%) aux Investissements Territoriaux Intégrés : 16 M€ de FEDER pour les ITI urbains et 15,9 M€ pour les ITI non urbains.

Au titre de l'année 2018, 900 719,69€ de FEDER ont été mobilisés dans le cadre des ITI pour un coût total de 1 981 298 M€, représentant un total de 13 dossiers fléchés ITI (2 urbains et 11 non urbains). Depuis le début de la programmation un montant UE programmé de 5.4M€ pour un coût total de 22,2M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ITI, la politique contractuelle territoriale, définie à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, a modifié le cadre juridique dans lequel intervient le FEDER.

En effet, la nouvelle politique construite autour de 3 finalités majeures (renforcer l'attractivité des territoires par le développement de l'entrepreneuriat ; corriger les déséquilibres territoriaux par des politiques sectorielles conduites et se donner une visibilité financière et organisationnelle) vise à accompagner la diversité des territoires (rural/urbain, fragile/pas fragile) en prenant en compte les dynamiques locales (bassins d'emploi). Elle est ainsi fondée sur des "entités territoriales de projets". Les contrats d'attractivité, négociés avec les territoires retenus, permettront d'établir une programmation d'actions sur une période de 3 ans. Les politiques sectorielles sont mobilisées. Une campagne de re-conventionnement ITI est en cours avec les agglomérations du territoire limousin. La convention avec l'agglomération de Limoges a été finalisée fin 2018, les conventions avec les agglomérations de Brive, Tulle et Guéret devraient être finalisées en 2019.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Vers une économie innovante	<p>L'axe 1 répond à une finalité de développement économique régional. Il contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif thématique 1 : renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation - Objectif thématique 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 51,36 M€ pour un coût total de 160 M€.</p> <p>Cinq objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>1.1 Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation (17,46 M€).</p> <p>1.2 Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises. (17,1 M€)</p> <p>1.3 Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens. (1,5M€)</p> <p>1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises. (4,6 M€).</p> <p>1.5 Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international. (10,7 M€).</p> <p>En 2018, 24 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 6 382 526 € et un coût total de 31 958 005 €.</p> <p>Depuis le début de la programmation, 139 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 27 965 010.25 € et un coût total de 130 263 992,66€</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 1 est programmé à hauteur de 54.44 % de la maquette FEDER-FSE.</p> <p>Ces opérations concernent 660 entreprises et 25 chercheurs.</p> <p>Concernant le cadre de performance, l'une des cibles de l'axe 1 étant fixée à 1 155 entreprises soutenues pour 2018 et 2 197 pour 2023, les efforts de réalisations de l'axe ont permis d'atteindre la cible 2018 avec 660 entreprises aidées.</p> <p>Le cadre de performance de l'axe 1 est atteint à 100 % sur l'indicateur financier ainsi que sur les autres indicateurs physiques CO 01, IS01 K et CO24.</p>
2	Transition vers une économie décarbonnée	<p>L'axe 2 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 22,4 M€ pour un coût total de 64 M€.</p> <p>Quatre objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>2.1 Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (3,8 M€).</p> <p>2.2 Améliorer la performance énergétique des entreprises (3,1 M€).</p> <p>2.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments (11,7 M€).</p> <p>2.4 Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel. (3,8 M€).</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>En 2018, 19 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 4 382 401,02 € et un coût total de 38 031 905,43 €.</p> <p>Depuis le début de la programmation, 68 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 9 014 968,09 € et un coût total de 52 549 799,97 €.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe est programmé à hauteur de 40,25 % de la maquette FEDER-FSE.</p> <p>Concernant le cadre de performance, l'indicateur CO31 est atteint à 85,24 %. Les autres cibles financière et physiques (CO 01, CO 30 et CO 32) de l'axe 2 sont toutes atteintes à 100 %.</p>
3	Aménagement et usages numériques	<p>L'axe 3 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 24,7 M€ pour un coût total de 45,3 M€.</p> <p>Trois objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>3.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin (16,7 M€)</p> <p>3.2 Augmenter les usages numériques par les entreprises (1,5 M€)</p> <p>3.3 Augmenter les usages numériques par / pour la population (6,5 M€).</p> <p>En 2018, 7 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 668 946,30 € et un coût total de 1 565 325,45 €.</p> <p>Depuis le début de la programmation, 33 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 5 419 105,17 € et un coût total de 10 767 861,68€.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 3 est programmé à hauteur de 21,94 % de la maquette FEDER-FSE.</p> <p>Concernant le cadre de performance, trois projets d'infrastructures THD ont été programmés en 2019 pour un peu plus de 15 M€ de FEDER et portant sur la conception et la réalisation d'infrastructures de collecte, de transport et de distribution en fibre optique sur les trois départements du territoire limousin. Pour rappel, le calendrier de mise en œuvre de ces opérations a été retardé par l'adoption tardive du régime d'aide français relatif aux infrastructures Très Haut débit ainsi que par la complexité de sa mise en application tant pour les opérateurs que pour les financeurs, ce qui a induit une programmation décalée sur l'objectif spécifique 3.1.</p> <p>Ces trois opérations ont permis d'atteindre la cible financière 2018 du cadre de performance avec un montant de dépenses certifiées de 7,34 M€ pour un attendu de 6 508 537 €.</p>
4	Compétences et savoir-faire	<p>L'axe 4 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FSE de 18,4M€ pour un coût total de 30,73 M€.</p> <p>Un objectif spécifique est mobilisé :</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>4.1 Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable (18,4 M€).</p> <p>Pour l'année 2018, le montant FSE programmé est de 7 944 379 € pour un coût total de 17 252 776 €. Le taux moyen d'intervention FSE est de 45 %. Depuis le début de programmation, 36 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 17 366 898,40€ pour un coût total de 38 192 068€.</p> <p>Concernant le cadre de performance, l'axe 4 vise à accompagner 7 201 chômeurs y compris de longue durée (2023) dont 3 401 en 2018. En comptant, les participants réellement entrés dans les actions dont les bilans ont été transmis, la cible physique (CO01) est atteinte au 31/12/2018 à hauteur de 5 443 participants pour un attendu de 3 401 participants. La cible financière 2018 est atteinte à hauteur de 12,03 M€ pour un attendu de 4,85 M€, soit une cible largement dépassée permettant l'alimentation de la cible 2023 attendue à 30,7 M€. Le FSE est intervenu pour 16 lots sur 33 du marché 2015 de formation professionnelle de la Région - site de Limoges ainsi que pour les développeurs de l'apprentissage. Au 31 décembre 2018, l'axe 4 est programmé à hauteur de 94.17 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
5	Patrimoine environnemental	<p>L'axe 5 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 10,1M€ pour un coût total de 25,25 M€.</p> <p>Deux objectifs spécifiques sont mobilisés :</p> <p>5.1 Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques. (6,4 M€)</p> <p>5.2 Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (3,7M€).</p> <p>En 2018, 16 opérations ont été programmées à hauteur de 1 193 883.60 € pour un coût total de 6 032 754,78 €.</p> <p>Depuis le début de la programmation, 59 opérations ont été programmées pour un montant de 6 032 754,78 € de FEDER pour un coût total de 17 851 574,08 €.</p> <p>Concernant le cadre de performance, la cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 3 084 682,62€, pour un attendu de 3 258 072 € soit une cible atteinte à hauteur de 94.68 %.</p> <p>Les deux indicateurs de réalisation sont également atteints avec 2 sites culturels et 266,17 hectares d'habitat bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation pour une cible 2018 de 300 hectares. Les projets concernent notamment la restauration et la préservation des zones naturelles remarquables sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux ou dans le cadre d'un classement en réserve naturelle.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 5 est programmé à hauteur de 59,73 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
6	Cohésion territoriale	<p>L'axe 6 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.</p> <p>Il est doté d'une enveloppe FEDER de 12,6 M€ pour un coût total de 50,4 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 25 %.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Un seul objectif spécifique est mobilisé : 6.1 Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable. (12,6M€)</p> <p>Sur l'année 2018, 4 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 1 622 276.36€ et un coût total de 7 965 612.32 €.</p> <p>Depuis le début de la programmation, 17 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 3 206 047,17 € et un coût total de 18 425 999.91 €.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 6 est programmé à hauteur de 25.44 % de la maquette FEDER-FSE.</p> <p>Concernant le cadre de performance, la cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 4 315 916,44 € pour un attendu de 5 012 716 €, soit une cible atteinte à hauteur de 86,10%.</p> <p>La cible physique concernant la « surface d'espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines » est atteinte avec 14 427 m² pour un attendu de 9 731 m².</p> <p>La cible physique concernant la « surface des bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés en zone urbaine », est atteinte à hauteur de 76 % avec une valeur présentée de 2 933 m² pour un attendu de 3 857 m².</p>
7	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 7 est doté d'une enveloppe FEDER de 4 394 563 € pour un coût total de 7 ,3 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Il n'y a pas eu de programmation sur l'année 2018. Aussi au 31/12/2018, 5 dossiers ont été programmés sur l'axe 7 pour un montant FEDER programmé de 1 715 839,910 € et un coût total de 2 859 733,17 €.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 7 est programmé à hauteur de 39.04 % de la maquette FEDER-FSE.</p>
8	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>L'assistance technique est répartie en deux enveloppes pour le FEDER et le FSE.</p> <p>L'axe 8 est doté d'une enveloppe FSE de 668 886 € pour un coût total de 1,1 M€ ; soit un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.</p> <p>Au titre de l'axe 8, 1 dossier a été programmé pour un montant FSE de 391 381,86€ pour un coût total de 652 303,10€. Le taux moyen d'intervention est de 60%.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'axe 8 est programmé à hauteur de 58,51% de la marquette FEDER-FSE.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	45,00			25,00			Sont pris en compte les personnels recrutés (doctorants) pour mener des activités de recherche dans le cadre de projets soutenus, à compter de la date de commencement du projet. Le parcours s'étale sur une durée de 3 ans. Ce qui explique que pour des projets programmés en 2015, les premières réalisations ne sont valorisées qu'à partir de 2018. L'autorité de gestion confirme que les réalisations sont plus élevées que la valeur cible intermédiaire (57 projets programmés actuellement).
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	45,00			57,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution de la valeur cible 2023 suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision 16.11.2017).
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	350,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	350,00			284,00	0,00	0,00	L'IC 25 est le seul indicateur de réalisation du PO qui est produit par la source (Université) et qui ne dépend pas des opérations programmées. C'est un indicateur de comparaison. Il a été ajouté à la demande de la Commission afin de pouvoir analyser l'IC 24 (nbre de nouveaux chercheurs) au regard du total des chercheurs -IC 25). Il se comporte comme un indicateur de contexte bien que la Commission ait souhaité qu'il apparaisse en indicateur de réalisation. Il ne sera jamais associé ni à une opération retenue ni à une opération totalement réalisée. La cible 2018 a été modifiée à 350 ETP. Il est observé une diminution importante sur 2017 et 2018 de la valeur de CO25 qui s'explique par une utilisation erronée de l'unité de mesure : depuis 2017, le suivi des effectifs de la Recherche s'effectue via le système d'informations de la DRH de l'Université.
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	2 215,00			2,00	0,00	0,00	La cible 2018 (130 m2) a été modifiée par un indicateur KIS. cet indicateur KIS porte sur les « décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la chimie ». Il est atteint sur les 2 conditions : une décision de l'Université et une validation du Rectorat. Par ailleurs, il est à signaler que la valeur de l'indicateur KIS est bien en « nombre de projet » et non en « m² ». Cette erreur de libellé sera corrigée lors de la prochaine modification de

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											programme présentée en comité de suivi (octobre 2019).
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	En transition	2 215,00			0,00	0,00	0,00	Le projet « d'infrastructure immobilière pour la chimie » à venir en programmation en 2019 (objet du KIS) affiche une prévision de 2500 m2 à construire. Pour rappel, l'autorité de gestion confirme que la donnée de cet indicateur KIS est bien une valeur en « nombre de projet » et non une valeur en « m² ».

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	276,00	0,00	0,00	641,00	0,00	0,00	670,00	0,00	0,00
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	681,00	0,00	0,00
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.1 - Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
1	evolution du personnel de recherche relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3	Equivalent temps plein	En transition	1 585,00	2013	1 592,00	977,00		La valeur de référence et la cible 2023 seront modifiées et présentées lors de la prochaine modification de programme en comité de suivi (octobre 2019). Les modifications des cibles ont été demandées par la source Université qui a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données.
2	Nombre de publications scientifiques	publication	En transition	529,00	2013	550,00	0,00		Donnée non disponible actuellement. Les données 2018 sont en cours de repérage et consolidation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et pourront être produites en septembre 2019.
3	Nombre de brevets	Brevets	En transition	38,00	2013	44,00	50,00		
4	Nombre de thèses soutenues	thèses	En transition	123,00	2013	127,00	86,00		La valeur de référence et la cible 2023 seront modifiées et présentées lors de la prochaine modification de programme en comité de suivi (octobre 2019). Les modifications des cibles ont été demandées par la source Université qui a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	evolution du personnel de recherche relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3	954,00		1 028,00		1 044,00		1 056,00	
2	Nombre de publications scientifiques	717,00		672,00		600,00		562,00	
3	Nombre de brevets	52,00		50,00		56,00		45,00	
4	Nombre de thèses soutenues	92,00		100,00		98,00		87,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	105,00			334,00	0,00	0,00	La P11b participe à hauteur de 53 % de l'atteinte de la cible 2018 attendue sur l'axe 1 (627 entreprises). Pour rappel, concernant l'indicateur CO 01, l'autorité de gestion a demandé une diminution de la cible intermédiaire afin d'écarter la part manquante du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, liée à la mobilisation de prêts d'honneur au titre de la création-reprises d'entreprises, du fait d'une activation tardive de ces instruments financiers. Cette demande de modification a été validée par la commission dans sa décision du 11. 12.2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	105,00			436,00	0,00	0,00	
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	11,00			6,00	0,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	11,00			23,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par une prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017).
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 486 899,00			297 467,22	0,00	0,00	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 486 899,00			13 030 270,82	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par une prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
											accord avec la Commission (décision du 16.11.2017). Par ailleurs, ce type d'indicateur est complexe dans la détermination des valeurs. En effet, il est impossible d'identifier la part des financements privés des projets à venir sur le programme.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	7,00			7,00	0,00	0,00	
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	7,00			49,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par une prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	172,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00	145,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	250,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	6,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	263 338,87	0,00	0,00	34 128,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 801 347,77	0,00	0,00	3 297 329,18	0,00	0,00	799 117,87	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	12,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
5	Taux de mobilisation du Crédit Impôt recherche déclaré à l'échelle du territoire	pourcentage	En transition	0,46	2012	0,50			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.
6	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	millions d'euros	En transition	112,00	2012	102,00			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Taux de mobilisation du Crédit Impôt recherche déclaré à l'échelle du territoire								
6	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises							118,60	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.3 - Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	Projets	En transition	89,00	2013	100,00			Les modifications de la valeur de référence et la cible 2023 seront présentées lors du prochain comité de suivi (octobre 2019). Ces modifications des cibles ont été demandées par la source qui a commis une erreur lors de la constitution de son périmètre de données. La source n'a pas produit la donnée 2018.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	7,00		6,00		4,00		2,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 033,00			170,00	0,00	0,00	Cet indicateur affiche un retard en réalisation qui peut être compensé au titre du cadre de performance par les valeurs de CO01 sur les autres PI de l'axe 1
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 033,00			1 182,00	0,00	0,00	Les opérations programmées au 31 décembre 2018 couvrent la cible 2023 à 56 %. Cette valeur est dépassée par une opération programmée en février 2019 qui augmente la valeur de CO01 de 1 120 entreprises. La valeur de l'indicateur est complexe à déterminer en prévision. En effet, il est impossible d'identifier le nombre d'entreprises qui s'inscriront aux actions collectives sur la durée du programme
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	1 070,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	1 070,00			960,00	0,00	0,00	Les opérations programmées couvrent la cible 2023 à 90 % dès le 31 décembre 2018 (indicateur non retenu au cadre de performance). Cela s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision 16.11.2017).
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	963,00			36,00	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	963,00			129,00	0,00	0,00	Cet indicateur affiche un retard de programmation (indicateur non retenu au cadre de performance).
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 364,00			134,00	0,00	0,00	
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un	Entreprises	En transition	1 364,00			1 053,00	0,00	0,00	Les opérations programmées couvrent la cible 2023 à 77 % dès le 31 décembre 2018 (indicateur non retenu au cadre de performance). Cette valeur est largement dépassée par une opération programmée en février 2019 (plus 1120 entreprises).

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		soutien									Outre la prudence des services lors de l'élaboration des programmes, il est impossible d'identifier le nombre d'entreprises qui s'inscriront aux actions collectives.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	706 261,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	706 261,00			8 580 000,00	0,00	0,00	Les opérations programmées dépassent largement la cible 2023 dès le 31 décembre 2018. (indicateur non retenu au cadre de performance). Outre la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, ce type d'indicateur est très complexe dans la détermination des valeurs. En effet, il est impossible d'identifier la part des financements privés des projets à venir sur le programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	120,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	38,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	45,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.4 - Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
8	Taux de création d'entreprises	pourcentage	En transition	12,60	2013	14,00			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.
9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans	pourcentage	En transition	69,40	2009	73,00			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises					10,10		11,90	
9	Taux de pérenité des entreprises à 3 ans								

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	59,00			156,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par une grande prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017) Cependant, la donnée devra être observée via la procédure « double compte » sur l'intégralité de l'axe 1. La PI3d participe à hauteur de 25 % de l'atteinte de la cible 2018 attendue sur l'axe 1 (627 entreprises).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	59,00			247,00	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	19,00			3,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	19,00			20,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision 16.11.2017)
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	41,00			1,00	0,00	0,00	
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	41,00			72,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par une prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission. (décision 16.11.2017)
F	CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	10 968 440,00			88 650,47	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif:	EUR	En	10 968 440,00			50 550 512,41	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique par la prudence des

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		transition							services, lors de l'élaboration des programmes. Par ailleurs, ce type d'indicateur est très complexe dans la détermination des valeurs. En effet, il est impossible d'identifier la part des financements privés des projets à venir sur le programme.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	3 923 670,00			1 066 987,36	0,00	0,00	
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	3 923 670,00			14 555 934,38	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes. Par ailleurs, ce type d'indicateur est très complexe dans la détermination des valeurs. En effet, il est impossible d'identifier la part des financements privés des projets à venir sur le programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	22,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	162,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	88 650,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 732 047,28	0,00	0,00	12 436 864,13	0,00	0,00	32 175 289,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	1 066 987,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	7 768 845,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
10	Taux d'entreprises exportatrices	pourcentage	En transition	2,17	2009	2,80			La modification de l'année de référence sera présentée lors de la prochaine modification de programme au comité de suivi (octobre 2019). Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	taux	En transition	100,00	2009	174,00			L'évolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales est suivie par l'INSEE. La valeur temps 0 a été collectée en 2009. La prochaine valeur était attendue fin 2018. A ce jour la source n'a pas produit la donnée, cela s'explique en lien avec la fusion des régions où les données ne sont plus produites par territoire.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Taux d'entreprises exportatrices	0,00		0,00		0,00		2,25	
11	Evolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	3,00			2,48	0,00	0,00	La cible 2018 attendue (0.9 MW) est donc atteinte.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	3,00			19,78	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 s'explique par le fait que les politiques de l'axe 2 ont connu un fort développement au fil de l'eau du programme. Le besoin est plus important que ce qui avait été identifié.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	8 680,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	8 680,00			17 017,30	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 s'explique par le fait que les politiques de l'axe 2 ont connu un fort développement au fil de l'eau du programme. Le besoin est plus important que ce qui avait été identifié.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	710,00	0,00	0,00	303,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	2.1 - Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	pourcentage	En transition	28,00	2009	55,00			Les données relatives à l'indicateur IR 12 sont produites en année N+2. Les données 2017 seront produites vers le troisième trimestre 2019, les données 2018 en 2020.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité			63,49		46,50		60,70	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	39,00			2,00	0,00	0,00	Pour rappel, la cible 2018 a fait l'objet d'une modification de valeur égale à 2 (modification validée par décision de la Commission le 11.12.2018).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	39,00			2,00	0,00	0,00	Pour rappel, la cible 2023 est passée à 3 entreprises (modification validée par décision de la Commission le 11.12.2018). La cible 2023 est atteinte à 66 %.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2.2 - Améliorer la performance énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	GWhEP	En transition	7 852,00	2005	5 731,96			Les données relatives à l'indicateur IR13 sont produites en année N+2. Les données 2017 seront produites vers le troisième trimestre 2019, les données 2018 en 2020

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie			6 831,00		6 805,00		7 095,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	514,00			156,00	0,00	0,00	La cible 2018 égale à 183 est atteinte au 31 décembre 2018 à hauteur de 85.24 %.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	514,00			785,00	0,00	0,00	Les opérations programmées couvrent la cible 2023 dès le 31 décembre 2018. En effet, les politiques de l'axe 2 ont connu un fort développement au fil de l'eau du programme. Le besoin est plus important que ce qui avait été identifié.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	996 275,00			452 386,50	0,00	0,00	La cible 2018 de 175 817 kWh/an est largement atteinte sur les opérations terminées
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	996 275,00			1 492 027,00	0,00	0,00	Les opérations programmées couvrent la cible 2023 dès le 31 décembre 2018. En effet, les politiques de l'axe 2 ont connu un fort développement au fil de l'eau du programme. Le besoin est plus important que ce qui avait été identifié.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 109,00			297,74	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 109,00			1 706,77	0,00	0,00	Les opérations programmées au 31 décembre 2018 couvrent largement la cible 2023 (indicateur non retenu au cadre de performance). En effet, les politiques de l'axe 2 ont connu un fort développement au fil de l'eau du programme. Le besoin est plus important que ce qui avait été identifié.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	32,00	0,00	0,00	82,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	53,00	0,00	0,00	189,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	68 480,00	0,00	0,00	383 906,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		bâtiments publics									
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	78 394,00	0,00	0,00	1 370 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	33,38	0,00	0,00	249,36	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	199,76	0,00	0,00	943,29	0,00	0,00	13,82	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	GWhEP	En transition	13 938,00	2005	11 289,78			Les données relatives à l'indicateur IR14 sont produites en année N+2. Les données 2017 seront produites vers le troisième trimestre 2019, les données 2018 en 2020.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments			15 203,00		14 477,00		13 874,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	2,00			0,00	0,00	0,00	
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'Echange Multimodal	En transition	2,00			0,00	0,00	0,00	Cet indicateur affiche un retard de programmation (indicateur non retenu au cadre de performance).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2.4 - Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
15	Evolution du nombre de voyageurs-kilomètre TER	voyageurs-km	En transition	99 431 312,00	2013	149 146 968,00			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
15	Evolution du nombre de voyageurs-kilomètre TER			88 895 024,00		92 406 871,00		92 146 190,00	

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	24 255,00			15,00	0,00	0,00	La cible 2018 (4 368 ménages) a été modifiée par un KIS de mise en œuvre : « nombre d'avant projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages. 15 avant projets définitifs ont été validés par des ordres de service signés par le maître d'ouvrage, le Syndicat mixte Dorsal.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	24 255,00			0,00	0,00	0,00	Les opérations programmées en février 2019 devraient couvrir la cible 2023 (90 325 ménages potentiels attendus).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	pourcentage des prises activées	En transition	0,00	2013	5,00	2,40		Au 31 février 2019, le taux de pénétration est de 4,5 % (donnée provisoire) suite à la programmation de trois opérations importantes.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées								

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 363,00			2,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 363,00			2 509,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	pourcentage	En transition	0,00	2014	50,00			L'indicateur de résultat restera à 0 sur l'année de référence jusqu'en 2021. Les premiers résultats sont attendus en 2022 via une étude en direction des entreprises soutenues.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)								

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	28,00			7,00	0,00	0,00	
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	projets	En transition	28,00			18,00	0,00	0,00	Cet indicateur a fait l'objet d'une programmation en février 2019. La valeur de l'indicateur passe à 23, soit 82 % de la valeur 2023 (indicateur non retenu au cadre de performance).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	0,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	pourcentage	En transition	0,00	2014	25,00			L'indicateur de résultat reste à 0 sur l'année de référence jusqu'en 2021. Les premiers résultats sont attendus en 2022 via une étude en direction de la population.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques								

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						2 542,00	2 163,00	379,00				327,00	76,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00 %	%	%	2 542,00	2 163,00	379,00	0,57			327,00	76,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	650,00	115,00	945,00	166,00	241,00	22,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	650,00	115,00	945,00	166,00	241,00	22,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	7 201,00			5 443,00	4 558,00	885,00	0,76			1 708,00	1 407,00	301,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				1 501,00	1 249,00	252,00				565,00	467,00	98,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				1 289,00	1 081,00	208,00				651,00	549,00	102,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				261,00	242,00	19,00				88,00	78,00	10,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				260,00	242,00	18,00				87,00	78,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 800,00			1 936,00	1 672,00	264,00	1,08			570,00	501,00	69,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				2 640,00	2 228,00	412,00				753,00	617,00	136,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				539,00	393,00	146,00				214,00	151,00	63,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				272,00	223,00	49,00				67,00	48,00	19,00
CO16	participants handicapés	En transition				442,00	386,00	56,00				150,00	128,00	22,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				80,00	75,00	5,00				22,00	20,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				41,00	36,00	5,00				10,00	9,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				194,00	159,00	35,00				37,00	24,00	13,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					5 443,00						1 708,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 561,00	1 321,00	240,00	1 453,00	1 226,00	227,00	721,00	604,00	117,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	305,00	253,00	52,00	410,00	349,00	61,00	221,00	180,00	41,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	289,00	236,00	53,00	230,00	194,00	36,00	119,00	102,00	17,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	73,00	70,00	3,00	77,00	72,00	5,00	23,00	22,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	73,00	70,00	3,00	77,00	72,00	5,00	23,00	22,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	520,00	446,00	74,00	558,00	480,00	78,00	288,00	245,00	43,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	778,00	663,00	115,00	743,00	642,00	101,00	366,00	306,00	60,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	140,00	108,00	32,00	128,00	88,00	40,00	57,00	46,00	11,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	83,00	72,00	11,00	91,00	76,00	15,00	31,00	27,00	4,00
CO16	participants handicapés	En transition	149,00	130,00	19,00	113,00	100,00	13,00	30,00	28,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	28,00	27,00	1,00	26,00	24,00	2,00	4,00	4,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	14,00	13,00	1,00	11,00	9,00	2,00	6,00	5,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	67,00	59,00	8,00	61,00	53,00	8,00	29,00	23,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 561,00			1 453,00			721,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	participants	4 465,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
32	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	7,00			2,00			
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	7,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus		0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus		0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.1 - Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
19	Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin	personnes	En transition	703 104,00	2012	743 174,00			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
19	Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin					699 173,00		767 173,00	

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	667,00			266,17	0,00	0,00	La cible 2018 (300 hectares) est atteinte à 88,72 %
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	667,00			583,39	0,00	0,00	Les opérations programmées au 31 décembre 2018 couvrent 87 % de la cible 2023. La cible est dans les faits dépassée via des opérations programmées en février 2019

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	82,51	0,00	0,00	183,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	104,19	0,00	0,00	197,20	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000	pourcentage	En transition	0,21	2013	0,34			Depuis la fusion des Régions, la source ne produit plus la donnée à l'échelle du territoire Limousin. La Région Nouvelle – Aquitaine travaille actuellement sur une harmonisation des indicateurs de résultat entre ses trois PO.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000			0,26		0,25		0,23	

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			8 000,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017).
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	30 444,00			14 427,00	0,00	0,00	L'autorité de gestion rappelle que la modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Soit une cible intermédiaire 2018 avant modification de 23 170 m ² , et donc une valeur actuelle dans l'épure de la cible initiale.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	30 444,00			96 752,00	0,00	0,00	L'atteinte de la cible 2023 en programmation s'explique d'une part par la prudence des services, lors de l'élaboration des programmes, quant aux prévisions des valeurs des indicateurs et cibles, dans un contexte de fusion annoncée ; d'autre part par la diminution des valeurs des indicateurs et cibles suite aux modifications de la maquette financière en accord avec la Commission (décision du 16.11.2017)
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	7 372,00			2 933,00	0,00	0,00	La cible physique 2018 est atteinte à hauteur de 76% (2 933 M ² pour un attendu de 3 857 m ²).
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	7 372,00			5 871,54	0,00	0,00	Les opérations programmées au 31 décembre 2018 couvrent 80 % des cibles 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	884,00	0,00	0,00	13 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	7 014,00	0,00	0,00	78 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	2 933,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	6.1 - Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	à déterminer	En transition	0,00		0,00			L'indicateur « qualité de vie » a été créé via l'étude de l'INSEE publié en 2016. Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'étude temps 0 ont été annexés au RAMO 2016 élaboré en 2017. Les prochains résultats sont attendus en 2022 par une nouvelle étude, selon les mêmes modalités et les mêmes périmètres.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"								

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7

Axe prioritaire		7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			16,43	5,00	14,00	
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	Equivalent temps plein		10,00			0,00	0,00	0,00	
F	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			32,00	0,00	0,00	
S	24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation		70,00			32,00	0,00	0,00	
F	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			5,00	0,00	0,00	Un comité de suivi plénier le 30 juin 2017
S	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi		6,00			5,00	0,00	0,00	Un comité de suivi plénier le 30 juin 2017
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			68,00	0,00	0,00	6.5jours de formation en 2017 (aides d'Etat, commande publique, analyse financière des porteurs privés, formation à Aquitaine) Il a noter que ces formations ont également bénéficier à 33 agents de la Région ne gérant pas les fonds européens
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	jour		12,00			68,00	0,00	0,00	6.5jours de formation en 2017 (aides d'Etat, commande publique, analyse financière des porteurs privés, formation à Aquitaine) Il a noter que ces formations ont également bénéficier à 33 agents de la Région ne gérant pas les fonds européens
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			5,00	0,00	0,00	1 rencontre d'affaires à destination des collectivités territoriales sur le département de la Creuse
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	opération d'animation		12,00			5,00	0,00	0,00	1 rencontre d'affaires à destination des collectivités territoriales sur le département de la Creuse
F	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00	0,00	0,00	Pas d'évaluation en 2017
S	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation		9,00			0,00	0,00	0,00	Pas d'évaluation en 2017
F	33	Nombre d'actions de communication	action		70,00			35,00	0,00	0,00	nouveau site des fonds européens Nouvelle-Aquitaine, notices, production de plaquettes, organisation comité, communiqué de presse, participation à des manifestations, animation compte facebook et twitter.
S	33	Nombre d'actions de communication	action		70,00			35,00	0,00	0,00	nouveau site des fonds européens Nouvelle-Aquitaine, notices, production de plaquettes, organisation comité, communiqué de presse, participation à des manifestations, animation compte facebook et twitter.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	63,30	0,00	0,00	24,20	3,00	21,20	31,00	6,00	25,00
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	63,30	0,00	0,00	24,20	3,00	21,20	31,00	6,00	25,00
F	24	Nombre de comités de programmation	23,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	23,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	53,00	0,00	0,00	32,50	0,00	0,00	33,50	0,00	0,00
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	53,00	0,00	0,00	32,50	0,00	0,00	33,50	0,00	0,00
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	22,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	22,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de comités de programmation	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	0,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	0,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	0,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	0,00	0,00	0,00
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	0,00	0,00	0,00
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	0,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	0,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		Equivalent temps plein	4,00			7,53	1,00	4,00	1,88			3,33	1,00	4,00
24	Nombre de comités de programmation		Comité de programmation	70,00			15,00	0,00	0,00	0,21			8,00	0,00	
26	Nombre de comités de suivi		Comité de suivi	12,00			2,00	0,00	0,00	0,17			1,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		opération d'animation	0,00			0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		évaluation	7,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		action	70,00			23,00	0,00	0,00	0,33			13,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		journée de formation	6,00			15,00	0,00	0,00	2,50			15,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		4,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Nombre de comités de programmation		7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	598
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	35
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	134

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	660,00					
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	25,00					
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	23 078 488,14					
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00					
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2,00					
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	2,48					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	156,00					
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	452 386,50					
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	13 645 019,57					
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00					
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	7 348 837,71					
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	15,00					
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	15,00					
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	5 443,00	4 558,00	885,00	1 708,00	1 407,00	301,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	12 036 006,06					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	266,17					
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3 084 682,62					
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2,00					
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	14 427,00					
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 933,00					
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	4 314 879,88					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	175,00	18,00	332,00	Concernant l'indicateur CO 01, de nombreuses opérations terminées au cours de l'année 2018 ont ainsi été comptabilisées. Pour rappel, l'autorité de gestion a demandé une diminution de la cible intermédiaire afin d'écarter la part manquante du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien, liée à la mobilisation de prêts d'honneur au titre de la création-reprises d'entreprises, du fait d'une activation tardive de ces instruments financiers. Cette demande de modification a été validée par la commission dans sa décision du 11. 12.2018.
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Concernant l'indicateur CO 24, sont pris en compte les personnels recrutés (doctorants) pour mener des activités de recherche dans le cadre de projets soutenus, à compter de la date de commencement du projet. Le parcours s'étale sur une durée de 3 ans. Ce qui explique que pour des projets programmés en 2015, les premières réalisations ne sont valorisées qu'à partir de 2018. L'autorité de gestion confirme que les réalisations (25 ETP) sont plus élevées que la valeur cible intermédiaire (57 projets programmés actuellement).
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	20 676 121,00	0,00	0,00	Pour rappel, concernant l'indicateur financier, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégageant d'office a été validée par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Il est à signaler que l'unité de mesure de l'indicateur KIS est en « nombre de projet » et non en « m² ». Cette correction sera apportée lors de la présentation des modifications du PO lors du prochain comité de suivi (octobre 2019).
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Peu d'entreprises en Limousin sollicitent un accompagnement spécifique dans la réduction de leur consommation énergétique : - les entreprises ayant de forts enjeux énergétiques bénéficient de dispositifs nationaux incitatifs leur permettant de bénéficier d'allègements financiers ; les petites entreprises ayant moins d'enjeux énergétiques ne se mobilisent pas sur des programmes d'actions énergétiques impliquant un investissement plus significatif et qui pourrait être aidé. - certains dispositifs (dispositif national Certificats d'Economie d'Énergie et dispositifs régionaux intégrant la dimension environnementale) ne favorisent pas la demande spécifiques de la part des entreprises sur des dispositifs portant uniquement sur la réduction de la consommation énergétique. C'est dans ce contexte qu'une modification des valeurs cibles 2018 et 2023 a été faite en 2018.
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités	MW	FEDER	En	2,48	0,00	0,00	Concernant l'indicateur CO 30, sur la différence établie avec les valeurs cibles 2018, l'autorité de gestion rappelle qu'une

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
			supplémentaires de production d'énergies renouvelables			transition				modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Soit une cible intermédiaire 2018 avant modification de 1,5 MW, et donc une valeur actuelle dans l'épure de la cible initiale.
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	32,00	82,00	42,00	
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	68 480,00	383 906,50	0,00	Concernant l'indicateur CO 32, sur la différence établie avec les valeurs cibles 2018, l'autorité de gestion rappelle qu'une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Soit une cible intermédiaire 2018 avant modification de 301 400 KW, et donc une valeur actuelle dans l'épure de la cible initiale.
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	11 799 975,00	0,00	0,00	Pour rappel, concernant l'indicateur financier, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégageement d'office a été validée par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	3 324 079,00	0,00	0,00	Pour rappel, concernant l'indicateur financier, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégageement d'office a été validée par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Le calendrier de mise en œuvre des projets d'infrastructures THD programmés en 2019, a été retardé par l'adoption tardive du régime d'aide français relatif aux infrastructures Très Haut débit, ce qui a induit une programmation décalée sur l'objectif spécifique 3.1. Dans ce contexte, l'unique cible physique « CO10 ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps » attendue au 31 décembre 2018 à hauteur de 4 368 ménages a été modifiée par un indicateur KIS « CO10K Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages » avec une valeur 2018 définie à 13 avant-projets définitifs validés par des ordres de service signés du maître d'ouvrage.
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	Cet indicateur KIS erroné apparaît en doublon. Il fera l'objet d'une correction pour suppression lors de la présentation des modifications du PO au prochain comité de suivi (octobre 2019).
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 735,00	2 174,00	721,00	
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	10 029 062,00	0,00	0,00	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	82,51	183,66	0,00	
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	1 596 291,00	0,00	0,00	Pour rappel, concernant l'indicateur financier, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégageement d'office a été validée par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	1,00	1,00	0,00	
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	884,00	13 543,00	0,00	Concernant l'indicateur CO 38, l'autorité de gestion rappelle que la modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Soit une cible intermédiaire 2018 avant modification de 23 170 m², et donc une valeur actuelle dans l'épure de la cible initiale.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	0,00	2 933,00	0,00	
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	2 766 996,00	0,00	0,00	Pour rappel, concernant l'indicateur financier, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance). Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégageement d'office a été validée par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	0,00
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	0,00
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	0,00
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,00
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	0,00
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	0,00
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	0,00
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	0,00
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	0,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	0,00
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	0,00
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	0,00
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	0,00
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	0,00
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	627			2 197,00		
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	14			45,00		
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	13534700,89			85 607 337,00		
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2			2,00		
1	O	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0			2 215,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2			3,00		
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,9			3,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	183			514,00		
2	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	175817			996 275,00		
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	5902478,92			37 333 333,00		
3	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0			24 255,00		
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	6508537,02			41 166 666,00		
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	13			13,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	13			13,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3401			7 201,00		
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	4852631,71			30 736 915,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	300			667,00		
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3258072,38			16 833 333,00		
5	O	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2			7,00		
6	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	9731			30 444,00		
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	3857			7 372,00		
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	5012716,72			21 000 001,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	En transition	Total	85 607 337,00	60,00%	130 263 992,66	152,16%	47 822 164,97	20 727 043,77	24,21%	139	23 078 488,14
2	FEDER	En transition	Total	37 333 334,00	60,00%	52 549 799,97	140,76%	32 577 931,64	11 805 413,41	31,62%	68	13 645 019,57
3	FEDER	En transition	Total	41 166 667,00	60,00%	10 767 861,68	26,16%	9 878 106,08	3 375 406,24	8,20%	33	7 348 837,71
4	FSE	En transition	Total	30 736 915,00	60,00%	38 192 068,00	124,25%	37 379 198,00	10 032 741,42	32,64%	36	12 036 006,06
5	FEDER	En transition	Total	16 833 334,00	60,00%	17 851 574,08	106,05%	17 711 160,60	1 599 495,10	9,50%	59	3 084 682,62
6	FEDER	En transition	Total	21 000 000,00	60,00%	18 425 299,91	87,74%	17 679 231,78	2 767 125,37	13,18%	17	4 314 879,88
7	FEDER	En transition	Total	7 324 272,00	60,00%	2 859 733,17	39,04%	2 859 733,17	1 383 027,65	18,88%	5	
8	FSE	En transition	Total	1 114 810,00	60,00%	652 303,10	58,51%	652 303,10	521 842,48	46,81%	1	
Total	FEDER	En transition		209 264 944,00	60,00%	232 718 261,47	111,21%	128 528 328,24	41 657 511,54	19,91%	321	51 471 907,92
Total	FSE	En transition		31 851 725,00	60,00%	38 844 371,10	121,95%	38 031 501,10	10 554 583,90	33,14%	37	12 036 006,06
Total général				241 116 669,00	60,00%	271 562 632,57	112,63%	166 559 829,34	52 212 095,44	21,65%	358	63 507 913,98

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		06	FR63	6 390 700,00	6 390 700,00	2 832 772,13	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		19	FR63	664 750,00	664 750,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		20	FR63	2 716 900,00	2 716 900,00	51 745,47	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR63	104 000,00	40 650,00	102 475,43	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		18	FR63	18 750,00	18 750,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		19	FR63	4 537 662,24	4 524 128,17	1 127 435,96	8
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR63	80 000,00	23 973,00	84 508,04	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	03		07	FR63	142 850,00	45 000,00	110 165,89	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR63	868 406,79	658 603,79	0,00	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR63	1 321 067,04	1 014 520,93	0,00	7
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR63	145 625,00	145 625,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR63	93 551,00	93 551,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR63	2 754 898,59	2 454 642,89	90 245,43	22
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		24	FR63	402 300,00	402 300,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		05	FR63	4 059 392,00	834 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		06	FR63	2 544 235,25	1 304 513,13	342 030,59	7
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		07	FR63	1 070 062,17	494 386,57	0,00	4
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		08	FR63	0,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		10	FR63	378 809,00	170 464,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR63	11 117 348,00	4 895 078,25	580 305,87	29
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	03		08	FR63	0,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		13	FR63	472 151,00	472 151,00	468 312,92	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		17	FR63	335 316,14	335 316,14	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	FR63	14 869 294,00	3 365 297,60	331 064,30	19
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		06	FR63	6 539 717,73	1 382 760,00	2 790 726,20	3
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		08	FR63	28 126 213,00	1 200 000,00	5 189 395,22	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		11	FR63	3 382 108,00	676 421,00	2 664 274,34	1
1	FEDER	En transition	066	02	07	07	03		17	FR63	0,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	03	07	07	03		24	FR63	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	01		24	FR63	1 449 491,48	1 398 281,48	0,00	4
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		07	FR63	8 871 257,22	1 850 725,31	493 740,78	8
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		08	FR63	761 535,01	228 460,50	580 453,16	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		17	FR63	174 791,00	127 592,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR63	7 479 457,00	2 834 658,21	1 205 522,04	9
1	FEDER	En transition	067	04	07	07	03		24	FR63	14 391 354,00	3 057 965,00	1 681 870,00	3
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		18	FR63	120 384,42	120 384,42	0,00	1
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR63	40 927,00	32 742,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		23	FR63	127 692,00	127 692,00	102 414,49	1
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		10	FR63	33 909 008,00	16 258 530,31	7 739 508,85	2
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		11	FR63	4 088 751,00	2 100 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		22	FR63	2 028 782,88	2 021 239,40	628 333,95	24
2	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		18	FR63	154 404,00	154 404,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		23	FR63	140 093,82	140 093,82	0,00	1
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		18	FR63	1 155 287,56	1 155 287,56	864 576,51	2
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		19	FR63	1 106 726,66	1 106 726,66	416 813,28	4
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		21	FR63	418 245,80	418 245,80	0,00	2
2	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		23	FR63	599 813,88	599 813,88	119 942,94	3
2	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR63	8 272 091,82	8 177 266,89	1 933 823,39	24
2	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		22	FR63	387 591,13	165 504,90	0,00	2
3	FEDER	En transition	046	01	07	07	02		24	FR63	4 746 294,39	4 641 913,85	1 460 230,08	1
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		13	FR63	272 000,00	272 000,00	173 081,38	3
3	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		23	FR63	629 590,00	593 444,00	396 746,56	3
3	FEDER	En transition	080	01	07	03	02		21	FR63	1 269 198,00	1 268 639,63	76 147,34	6
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		20	FR63	580 916,00	580 916,00	490 041,92	2
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		21	FR63	528 645,44	528 645,44	0,00	1
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		23	FR63	292 910,40	292 910,40	152 621,26	3
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		13	FR63	188 566,00	188 566,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR63	550 802,00	389 078,00	595 537,70	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	03	02		21	FR63	189 667,40	189 667,40	0,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		04	FR63	220 274,00	110 137,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		07	FR63	0,00	0,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		08	FR63	183 007,00	91 503,50	0,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		13	FR63	1 115 991,05	730 684,86	31 000,00	9
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		21	FR63	0,00	0,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		24	FR63	0,00	0,00	0,00	1
4	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR63	38 192 068,00	37 379 198,00	10 032 741,42	37
5	FEDER	En transition	085	01	07	03	06		22	FR63	445 302,13	445 302,13	59 128,95	11
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR63	3 651 376,73	3 636 093,25	478 195,48	42
5	FEDER	En transition	093	01	07	03	06		24	FR63	9 980 623,00	9 980 623,00	571 031,49	1
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		07	FR63	1 165 000,00	1 040 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		23	FR63	1 329 425,22	1 329 295,22	491 139,18	3
5	FEDER	En transition	093	01	07	07	06		24	FR63	1 279 847,00	1 279 847,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		21	FR63	5 653 772,92	4 907 704,79	330 020,88	4
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		24	FR63	2 967 523,00	2 967 523,00	0,00	2
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		10	FR63	299 992,00	299 992,00	293 162,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		21	FR63	2 358 178,36	2 358 178,36	1 679 777,48	3
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		22	FR63	400 000,00	400 000,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		24	FR63	6 745 833,63	6 745 833,63	464 165,01	6
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR63	2 859 733,17	2 859 733,17	1 383 027,65	5
8	FSE	En transition	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR63	652 303,10	652 303,10	521 842,48	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été présentée en 2018

Trois évaluations du programme opérationnel ont été présentées en consultation écrite du comité de suivi du 23 novembre 2015 avec une synthèse des résultats établie dans le cadre du RAMO 2016 :

- **l'évaluation stratégique environnementale** du Programme Opérationnel avec analyse ex ante du projet de programme (rapport environnemental) et consultation de l'autorité environnementale (préfet de Région) puis du public en mars 2014.
- les **plans d'évaluation** finalisés du programme opérationnel et du programme de développement rural Limousins. Ces évaluations ont été présentées à la consultation écrite du comité de suivi du 23 novembre 2015.
- **L'évaluation ex ante des instruments financiers** a permis d'établir, suite à l'analyse de l'évaluation des dispositifs 2007-2013, une stratégie d'investissement pour 2014-2020. Ses résultats ont été présentés dans le cadre du RAMO 2016.

La fusion des trois anciennes régions a permis de donner aux instruments d'investissement régionaux une nouvelle ampleur en leur permettant d'agir en association plus étroite avec les acteurs financiers locaux. La séance plénière du 22 juin 2015 a été l'occasion de présenter une action stratégique sur le rapprochement des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sur l'Ingénierie financière en fonds propres.

Le PO Limousin laisse une large place à l'ingénierie financière afin de renforcer la recherche, le développement technologique, l'innovation et densifier le tissu et l'hétérogénéité des PME du territoire. Ainsi l'objectif de l'autorité de gestion est d'activer les instruments financiers sur l'axe 1 (Economie innovante) et l'axe 2 (Transition vers une économie décarbonée) du programme opérationnel et plus précisément sur :

- *Les outils d'accompagnement au développement des entreprises (action 1.5.2)*
- *L'accès au financement pour la création/reprise d'entreprises (action 141)*
- *Le programme de réhabilitation thermique des logements privés (action 2.3.1)*

Pour le moment, les instruments financiers ont vocation à ne concerner que l'axe 1. L'intervention ciblée vers les logements privés n'est pas encore activée dans la mesure où la mobilisation d'outils d'ingénierie financière est en cours de mise en place au niveau régional.

Ainsi, l'amorçage, la création, la reprise et le développement des PME sont des finalités dédiées aux instruments financiers à mettre en place dès lors qu'une défaillance de marché est constatée. Les instruments financiers concernent :

- Le capital-investissement et ses composantes avec le capital-risque et le capital développement : la région Nouvelle-Aquitaine a créé un fond de co-investissement régional en novembre 2016 qui mobilisera du FEDER issu du PO Limousin. L'objectif est d'accompagner les projets de création et de développement des PME en recherche de fonds propres.
- La garantie : l'accès aux prêts bancaires reste une difficulté pour de nombreuses PME régionales à tous les stades de développement. L'intervention régionale et européenne doit jouer ce rôle d'effet levier.
- Le prêt d'honneur : les entrepreneurs de manière générale et en particulier les primo-entrepreneurs, les jeunes et les créateurs dits « fragiles », éprouvent des difficultés à financer leur entreprise par manque d'apports personnels et de crédibilité en raison de la situation de précarité. Certains envisagent même la création comme une alternative à leur recherche d'emploi. Or dès l'installation, il est nécessaire d'asseoir son entreprise sur des capitaux propres suffisants au regard de l'envergure du projet. Un accompagnement et un financement par des intermédiaires financiers capables d'apporter une expertise et des compétences sont nécessaires pour atteindre des objectifs de pérennité à moyen terme des entreprises.

Le processus de mis en œuvre des instruments financiers dans le cadre du PO Limousin avait été ralenti en raison de certains éléments de contexte :

- la fusion des 3 anciennes régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) avec des évaluations ex ante réalisées sur des temps différents.
- un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII adopté en décembre 2016.
- une réglementation européenne en matière d'ingénierie financière qui se consolide et se précise depuis 2014 (communication de juillet 2016 sur les procédures de sélection des instruments financiers, règlement omnibus, ...)

En 2018, l'ensemble des outils d'ingénierie financière a été mis en œuvre ; la 1ère étape ayant consisté à mettre en place un écosystème favorable d'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire avec une offre régionale (« entreprendre, la région à vos côtés ») opérationnelle au 1er janvier 2018 suite à une phase de concertation et d'appels à projets en 2017.

Ainsi, un fonds de capital-investissement doté de 4M€ sur le territoire limousin a été programmé en fin d'année 2017. Les Prêts d'honneurs (2 opérations) ont été programmés en fin d'année 2018, après le lancement d'un marché pour sélectionner les organismes chargés de la mise en œuvre de prêts d'honneur en juin 2018. Des premières remontées de dépenses ont été effectuées en 2019.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel FEDER-FSE est, au 31/12/2018, dans sa quatrième année de programmation. Son bilan se caractérise par une programmation UE de 71 112 005,32 € pour 358 opérations, soit un taux programmé de 49,15% de la maquette FEDER-FSE.

La programmation du FSE n'a connu aucune difficulté avec un taux de programmation de 92,92%.

La programmation du FEDER sur l'année 2018 a connu une belle progression avec **90 nouveaux dossiers** présentés à l'Instance de consultation partenariale.

Toutefois, il est à noter que le contexte de réforme territoriale française (fusion des Régions) et la réorganisation induite des directions opérationnelles a impacté le rythme de programmation de certaines typologie de dossiers concernant l'OT3 « Améliorer la compétitivité des entreprises » et l'OT 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO dans l'ensemble des secteurs (constitution d'un service FEDER au sein du Pôle de Développement économique et environnemental effectif depuis le 1er janvier 2018), ainsi que l'OT9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté (réorganisation interne des services).

Des mesures correctives ont également été apportées sur le Programme Opérationnel Limousin ainsi que sur son Document de mise en œuvre FEDER-FSE afin d'harmoniser les pratiques et assurer une égalité de traitement des bénéficiaires de l'ensemble du nouveau territoire néo-aquitain au vu de certaines typologies d'actions :

- Axe 2 – élargissement aux projets portant sur l'intermodalité des services d'information,
- Axe 3 – mesures moins restrictives ouvrant les possibilités de soutenir l'e-santé et non plus uniquement la télémédecine,
- Axe 4 – ouverture du PO dans le cadre du FSE au soutien d'action de développement, d'amélioration des et de coordination du service public régional de l'orientation.

Par ailleurs, d'autres difficultés d'ordre réglementaires viennent également alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs :

- les règles en matière d'aide d'Etat complexe à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- les règles en matière de commande publique,

- la complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers de réalisation faites a minima ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de pallier ces difficultés rencontrées :

- formation « module instruction » pour chaque nouvel instructeur,
- mise en place de formations dédiées « marchés publics » et « aides « Etat »,
- actualisation du guide à destination des instructeurs afin de les accompagner sur le système d'information.
- annexes d'aide à l'analyse des marchés publics, annexe analyse financière, fiche technique « dépenses de personnel », etc.
- actualisation du guide à destination des porteurs de projets sur le site « Europe en Nouvelle-Aquitaine » afin de les accompagner dans le dépôt de leur demande d'aide européenne et dans le dépôt de leur demande de paiement.

Enfin, la réorganisation en interne des services poursuit ses efforts en 2019 afin de redynamiser la programmation de l'axe 6 « Cohésion territoriale ».

b) Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Sur l'année 2018, aucune évaluation n'a été mise en place pour déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles ont été suffisants pour garantir leur réalisation.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, aucune évaluation n'a été réalisée en ce sens.

La Région suit les valeurs de tous les indicateurs et notamment les cibles « au fil de l'eau » et apporte les mesures correctives selon les problématiques propres à chaque indicateur ou cible.

Des outils d'aide à la décision ont été mis en place pour permettre l'analyse. Globalement, Il s'agit de faire des projections des valeurs des indicateurs selon le stock des projets déposés, des demandes de paiement en cours et à venir au regard des valeurs des indicateurs sur les opérations déjà programmées et certifiées.

Ainsi des réunions de travail avec les services permettent de cibler des opérations précises et de solliciter les porteurs de projet sur le dépôt de demande de paiement, dans la finalité que le programme atteigne ses objectifs.

Cette approche a permis également d'identifier les besoins du programme en matière de modifications de maquette financière ou de valeurs des indicateurs et cibles et de soumettre le cas échéant à la Commission des propositions correctives.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Vers une économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de co-investissement
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 François de Sourdis - 33 077 Bordeaux Cedex
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité	

de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions, obligations convertibles, prêts participatifs, avance en compte courant
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	GIE AQUITI GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	Centre Condorcet -

mettant en œuvre l'instrument financier	162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	28 avr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	

conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	soutien aux fonds propres des PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	

39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	

l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Vers une économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009, 2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que	

visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pole interconsulaire boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 080 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires	

finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêt d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	8 580 000,00

l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8 580 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises

	<i>bénéficiaire d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Vers une économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pole interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les	Organisme de droit public ou de droit privé

garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pole interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	784 804,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties	

capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>prêt d'honneur</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,57
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	

d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	284 804,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	52,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	52,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux

	<i>entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	284 804,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
-----------------	---------------------------------

1/ Etat d'avancement de l'axe 1

L'axe 1 répond à une finalité de développement économique régional. Il contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens :

- Objectif thématique 1 : « Renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation »,
- Objectif thématique 3 : « Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises »

Cinq objectifs spécifiques sont mobilisés :

1.1 Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation (17,46 M€).

1.2 Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises. (17,1 M€)

1.3 Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens. (1,5M€)

1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises. (4,6 M€).

1.5 Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international. (10,7 M€).

L'axe 1 est doté d'une enveloppe FEDER de 51,36 M€.

Au 31/12/2018, 139 opérations ont été programmées pour 27 965 010,25 € de FEDER et un coût total éligible de 130 263 992 € ; soit un taux de programmation FEDER sur l'axe de 54,44% et un taux moyen d'intervention de 21,47%. Les dépenses certifiées représentant 23 078 488,14 € en coût total pour 13 573 898,27 € de FEDER.

Concernant l'objectif thématique 1 (36,06 M€) programmé à hauteur de 39% (14,15 M€ de FEDER), il est à noter :

- Pour l'OS 1.1 : L'action 111 concerne des **projets d'investissements dans les infrastructures et équipements de RI** notamment un projet en direction de la plateforme interdisciplinaire de matériaux et composants céramiques qui associe l'acquisition d'équipements scientifiques pour des laboratoires de recherche (XLIM, SPCTS) et la réalisation de travaux de recherche dans les domaines de la sécurité et des procédés TIC. L'action 112 soutient des projets scientifiques par le renforcement des équipes de recherche notamment des doctorants et des ingénieurs recrutés dans des laboratoires, des instituts de recherche, des plateformes interdisciplinaires. L'action 113 permet de soutenir la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) avec par exemple le projet « Imaginex », porté par la fondation partenariale de l'Université, visant à diffuser la culture scientifique par l'analogie et l'interaction entre l'analyse scientifique et la pratique sportive (Tennis) via l'équipement d'un court connecté permettant des expériences.
- Pour l'OS 1.2 : L'**action 121** a permis de soutenir 21 projets d'**appui à l'écosystème régional de l'innovation de la valorisation et du transfert de connaissances et de technologies**. Ainsi, l'Université a porté dans ce cadre plusieurs appels à projets innovants (projet convertisseur de laser fibré à gaz, projet optogénétique, projet NanoCECO...). L'**action 122** soutient des projets collaboratifs de RDI portés principalement par des entreprises, des pôles de compétitivité ou des clusters (une cinquantaine de projets depuis le début du programme) tel que le projet RISOMLY porté par la SARL TCPP et les fonderies FRAISSE. Le projet consiste à mettre en avant l'architecture à base de fibre de verre creuse disposant d'un fort potentiel pour la construction d'un gyroscope. L'**action 123** accompagne l'ingénierie et le financement de projets dans les PME pour une vingtaine de projets très divers (élaboration d'un outil d'aide à la décision dédié aux EPCI pour une gestion efficace du patrimoine routier ; création d'une plateforme industrielle intégrée ; fabrication de profilé titane aéronautique à l'aide d'un centre d'usinage profilé...). L'**action 131** concerne la **mise en réseaux des acteurs de l'innovation** et a permis de soutenir un projet porté par l'Université concernant la structuration d'un réseau pour répondre à un appel d'offre H2020.

Concernant l'objectif thématique 3 (15,3 M€) programmé à hauteur de 90 % (13,80 M€ de FEDER), il est à noter :

- Pour l'OS 1.4 : L'**action 141** sur l'accès au financement pour la création et reprises d'entreprises, a permis le financement d'une opération « Fonds de prêts d'honneur dédié à la création/reprise d'entreprises » permettant ainsi d'activer les instruments financiers. Il s'agit de soutenir la création et reprise d'entreprises sur le territoire ex Limousin grâce au renforcement des fonds propres des entreprises par l'intermédiaire de prêts d'honneur. Il est prévu de financer 960 prêts d'honneur en accordant un prêt à une personne physique. Les fonds sont destinés à renforcer les fonds propres au moment de la création/reprise de l'entreprise. L'offre de prêts d'honneur a vocation à répondre aux besoins des créateurs et repreneurs d'entreprise entrant dans le champ d'activités traditionnelles (les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, du tourisme et des services). **Sur l'action 142**, les projets concernent des opérations d'accompagnement individuel et collectif à la reprise d'entreprises. Peut être cité à titre d'exemple, le projet CITESLAB 2016-2018 porté par l'association BGE concernant un programme visant à développer la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Limoges sur 3 ans.
- Pour l'OS 1.5, l'**action 151** a permis, sur l'accès aux marchés y compris à l'international, de cofinancer une opération « action collective salon CERAMITEC portée par l'Association pour le Développement et la Promotion du Pôle Européen de la Céramique. Le projet permet d'assurer la visibilité et la promotion des entreprises françaises de la filière céramique à dimension

internationale ou ayant un potentiel à l'international. Le projet est l'opportunité d'affirmer le rôle majeur de l'écosystème régional et de communiquer sur les savoir-faire de l'ensemble des adhérents, tout en attirant des donneurs d'ordre et des utilisateurs finaux des céramiques. **Sur l'action 152**, les projets ont concerné surtout des actions d'accompagnement au développement des entreprises, outils de financements des risques, accompagnement pour des investissements améliorant la compétitivité des entreprises ou nécessaires à une diversification de leur activité. Au total plus d'une trentaine d'entreprises ont été accompagnées. Par ailleurs, l'opération « dotation du fonds de co-investissement Aquitaine Co-Invest » portée par la Région Nouvelle Aquitaine a permis d'accompagner 14 entreprises. Le fonds a pour objet d'investir en fonds propres et quasi fonds propres dans des PME ayant leur siège social ou un établissement sur le territoire de la Région, en co-investissement systématique avec un ou plusieurs partenaires financiers préalablement agréés.

2/ Contribution à la Stratégie de Spécialisation Intelligente

L'axe 1, pour 61 opérations représentant 12,1 M€ de FEDER pour un coût total éligible de 35,5 M€ et l'axe 3, pour 1 opération d'un montant de 34 870 € de FEDER pour un coût total éligible de 188 566 € contribuent à la stratégie de spécialisation intelligente ; soit 61 projets programmés fléchés sur un ou plusieurs domaines S3, dont la répartition s'établit comme suit :

- Electronique et photonique : 17 projets
- Bâtiment intelligent : 1 projet
- Biotechnologie : 8 projets
- Céramique : 23 projets
- Economie créative : 2 projets
- Economie du bien vieillir : 1 projet
- Electronique et photonique / Céramique : 3 projets
- Génétique animale : 2 projets
- Actions transversales : 4 projets;

A titre d'exemples, les deux projets collaboratifs portant sur les techniques électroniques et photoniques et leurs applications, E water efficiency 2018 (« gestion de l'eau dans l'usine du futur ») et Metroceral (développement expérimental et recherche industrielle) concernant la fabrication de pièces en céramiques. Enfin, le projet MARIN sur les matériaux argileux innovants concerne le domaine des techniques et technologies céramiques et leurs applications.

Un travail d'harmonisation de la S3 a été mené entre les 3 territoires de la Nouvelle-Aquitaine. La Région Nouvelle-Aquitaine a défini un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation dans lequel sont précisées les grandes orientations de la Région en matière d'aides aux entreprises pour les 10 ans à venir.

L'objectif est ainsi d'organiser l'alignement des S3 des trois programmes dans le cadre des déclinaisons

sectorielles et thématiques du SRDEII Nouvelle-Aquitaine (feuilles de route par thématique). L'animation auprès des acteurs concernés du territoire a été ainsi largement menée tant dans le cadre de l'élaboration du schéma que de sa mise en œuvre. A titre d'exemple, pour la thématique "Chimie et Matériaux", la feuille de route est co-construite avec les parties prenantes, prévoit une gouvernance.

3/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

La cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 23,07M€ pour un attendu de 13,53 M€. Elle est donc largement dépassée permettant ainsi l'alimentation de la cible 2023 attendue à 85,60 M€. Au 31 décembre 2018, les programmations effectives en coût total couvrent largement la cible 2023 (130 M€).

Trois cibles physiques sont retenues au cadre de performance :

- **ISO1 K** : la cible 2018 (130 m2) a fait l'objet d'une modification par un indicateur KIS. Cet indicateur de mise en œuvre « Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la chimie » dont la valeur est fixée à "2" est atteint sur les 2 conditions : la décision de l'Université et la validation de Rectorat. Le projet « d'infrastructure immobilière pour la chimie » à venir en programmation en 2020 affiche une prévision de 2 500 m2 à construire. La cible 2023 attendue à 2 215 m2 serait donc atteinte lors de la programmation de l'opération.
- **CO24** : la cible 2018 est atteinte à hauteur de 25 ETP pour un attendu de 14 ETP. 57 projets sont programmés au 31 décembre 2018. Ces programmations effectives couvrent la cible 2023 attendue à 45 ETP.
- **C001** : la cible 2018 est atteinte avec 660 entreprises aidées pour un attendu de 627 entreprises. Les programmations effectives au 31 décembre 2018 de 3 088 entreprises couvrent largement la cible 2023 attendue à 2 197 entreprises. Pour rappel, l'autorité de gestion a fait une demande de modification de la cible CO 01 du fait de l'activation tardive des instruments financiers (prêts d'honneur) sur le dispositif d'accès au financement pour la création-reprise d'entreprises entraînant de fait une part manquante d'entreprises aidée à valoriser au niveau de la cible 2018 (validation par la Commission européenne par décision du 11.12.2018).

Axe prioritaire

2 - Transition vers une économie décarbonnée

1/ Etat d'avancement de l'axe 2

L'axe 2 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.

Quatre objectifs spécifiques sont mobilisés :

2.1 Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (3,8 M€).

2.2 Améliorer la performance énergétique des entreprises (3,1 M€).

2.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments (11,7 M€).

2.4 Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel. (3,8 M€).

Il est doté d'une enveloppe FEDER de **22,4 M€** pour un coût total de 37,33 M€.

Au 31.12.2018, 68 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 9 014 968,09€ et un coût total de 52 549 799,97 €.

Le taux de programmation FEDER sur l'axe est de 40,25 %, soit une belle évolution depuis fin 2017 (taux de 20,68 %) et un taux moyen d'intervention de 17,15 %. Les dépenses certifiées représentent 13 645 019,57 € en coût total pour 8 187 011,61 € de FEDER pour 25 opérations.

En cohérence avec le Schéma Régional Climat Air Energie, de nombreuses opérations ont été programmées pour répondre aux différents objectifs spécifiques de l'axe 2.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1 :

L'action 211 *Projets de production d'énergies renouvelables* a concerné cinq opérations représentant 4,55 M€ de FEDER avec : une installation de chaudière biomasse au centre aquatique de Saint Pardoux, deux installations de chaudière biomasse combinées avec la création d'un réseau de chaleur (Saint Gence-87 pour alimenter des bâtiments communaux et Brive-19 pour permettre la création d'un réseau de 19.4 kms destinés à alimenter les foyers qui souhaiteront s'y raccorder), la création d'un raccordement d'une unité de valorisation énergétique au Réseau de Chauffage Urbain d'Egletons ainsi que la création d'un réseau de chaleur SDCL sur Limoges.

L'action 212 « *Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique* » a permis de soutenir de nombreuses opérations de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique ainsi que des actions d'animation et de communication.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 2.2 :

L'action 221 *Soutien aux entreprises dans la réduction de leur consommation énergétique* a programmé deux projets en direction d'entreprises : le 1er concerne SICAME Pompadour : l'entreprise a souhaité mettre en place les actions proposées par les diagnostics énergétiques et s'inscrire ainsi dans une logique de maîtrise durable de ses consommations et des émissions de GES. Les travaux concernent la

rénovation de la chaufferie. Le second projet concerne les Panneaux de Corrèze (fabrication de panneaux à base de fibres de bois) avec l'installation d'un système de criblage permettant de calibrer les écorces, de les dépoussiérer et alimenter la chaudière biomasse avec des produits dont l'humidité est maîtrisée pour éviter une surconsommation de gaz.

Pour rappel, plusieurs éléments de contexte ont rendu difficile l'accompagnement d'entreprises sur cette typologie d'action. Ainsi, peu d'entreprises en Limousin sollicitent un accompagnement spécifique dans la réduction de leur consommation énergétique :

- les entreprises ayant de forts enjeux énergétiques bénéficient de dispositifs nationaux incitatifs leur permettant de bénéficier d'allègements financiers sur certains coûts induits par leur consommation énergétique ; les petites entreprises ayant moins d'enjeux énergétiques ne se mobilisent pas sur des programmes d'actions énergétiques impliquant un investissement plus significatif et qui pourrait être aidé.
- certains dispositifs nationaux (Certificats d'Economie d'Energie) ou régionaux (aides aux Investissements matériels et immobiliers permettant aux entreprises de déclencher des investissements productifs ayant des impacts positifs en termes de bilan énergétique) présentent des aides plus incitatives en intégrant la dimension environnementale et ne favorisant pas les demandes spécifiques de la part des entreprises sur des dispositifs portant uniquement sur la réduction de la consommation énergétique.

C'est dans ce contexte que l'autorité de gestion a fait une demande de modification des valeurs cibles 2018 et 2023 de l'indicateur CO 01 relevant de l'axe 2, acceptée par la Commission européenne par décision du 11.12.2018.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 2.3 : Les appels à projets régionaux sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la définition d'un dispositif régional de l'habitat social ont permis de favoriser les remontées de projets.

L'action 2311 Programme de réhabilitation thermique des bâtiments publics a concerné des réhabilitations totales ou partielles de bâtiments publics, tels que des écoles (la réhabilitation d'un bâtiment à usage de garderie périscolaire et une cuisine de restauration scolaire avec la création d'une chaufferie bois pour la Commune de Saint Paul ; la restructuration de l'ancien restaurant scolaire du groupe scolaire Condorcet Roussillon de la Commune de Limoges ou encore la réalisation de travaux d'économie d'énergie des groupes scolaires Dolto et Prévert sur la commune de Nexon), des bâtiments destinés aux activités culturelles (salle polyvalente sur la Commune de Neuvic Entier, salle polyvalente Jacques Brel à Bussières Poitevine) ou sociales (opérations de l'office public de l'habitat Limoges métropole et du Centre Communal d'actions sociales) ou encore des opérations combinant plusieurs activités (réhabilitation énergétique de la salle d'activités à vocation socio-culturelle sur la Commune de Mourioux Vieilleville, réhabilitation énergétique de la mairie et de l'école sur la commune de Saint Sulpice le Dunois). Enfin, l'action a également soutenu une opération de travaux d'aménagement de mise en sécurité d'accessibilité et d'amélioration énergétique d'un bâtiment communal portée par la Communauté de communes de Saint Léonard de Noblat. **L'action 2312 Programme de Réhabilitation thermique des logements sociaux** a soutenu plus d'une vingtaine d'opérations en direction de la réhabilitation de logements sociaux aussi bien en milieu rural qu'urbain. Les projets sont intervenus globalement sur l'ensemble du territoire. A ce jour, 785 logements ont été concernés par des travaux de

réhabilitation énergétique soutenus par un montant FEDER d'un peu plus de 2 M€.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 2.4, actions 242 « Intermodalité tarifaire entre les différents réseaux » et 243 « Installations de bornes électriques. Au 31 décembre 2018, aucune opération n'a été programmée sur cet Objectif Spécifique.

2/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

La cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 13,64 M€ pour un attendu de 5,9 M€. Elle permet ainsi l'alimentation de la cible 2023 attendue à 37,33 M€. Au 31 décembre 2018, les programmations effectives en coût total (52 M€) couvrent largement la cible 2023.

Trois cibles physiques sont retenues au cadre de performance :

- **Indicateur CO01** : La cible 2018 est atteinte à hauteur de 2 entreprises aidées pour un attendu égal à la même valeur. La cible 2023 attendue à hauteur de 3 devrait être atteinte sans difficulté.
- **Indicateur CO30** : la cible 2018 est atteinte à hauteur de 2,482 MW pour un attendu de 0,9 MW. Les programmations effectives au 30 mai 2019 portent la valeur de cette cible à 19,91 MW. Ces programmations couvrent largement la cible 2023 attendues (3 MW).
- **Indicateur CO31** : la cible 2018 est atteinte avec 156 logements /ménages pour un attendu de 183 logements / ménages, soit une réalisation à hauteur de 85,24 %. Les programmations effectives au 30 mai 2019 portent la valeur de cette cible à 785 logements/ ménages, couvrant ainsi largement la cible 2023 attendue (514 logements/ménages).
- **Indicateur CO32** : la cible 2018 est atteinte à hauteur de 452 386 kWh/an pour un attendu de 175 817 kWh/an. Les programmations effectives au 30 mai 2019 porte la valeur de CO32 à 1 492 027 kWh/an. La cible 2023 attendue à 996 275 kWh/an est dépassée.

Le cadre de performance de l'axe 2 est atteint à 100 % sur l'indicateur financier, les indicateurs CO 01, CO 30 et CO 32. L'indicateur CO 31 est atteint quant à lui à hauteur de 85,24 %.

Axe prioritaire

3 - Aménagement et usages numériques

1/ Etat d'avancement de l'axe 3

L'axe 3 «aménagement des usages numériques» contribue à atteindre l'objectif thématique 2 « améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ». Cet objectif thématique comprend trois Priorités d'investissement :

Il est doté d'une enveloppe FEDER de 24,7 M€.

Trois objectifs spécifiques sont mobilisés :

3.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin (16,7 M€)

3.2 Augmenter les usages numériques par les entreprises (1,5 M€)

3.3 Augmenter les usages numériques par / pour la population (6,5 M€).

Au 31 décembre 2018, 33 opérations ont été programmées pour 5 419 105,17 € de FEDER et 10 767 861 € de coût total éligible ; soit un taux de programmation FEDER sur l'axe de 21,94 % et un taux moyen d'intervention de 50,33 %. Les dépenses certifiées représentent 7 348 837,71 € en coût total pour 4 395 202,09 € de FEDER (22 opérations).

En février 2019, la programmation de 3 projets importants sur l'action 311 (détail ci-dessous) ramène le taux de programmation FEDER sur l'axe à 85,90 %.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 3.1 :

- **L'action 311 Action soutenues dans le cadre du Jalon 1 du SDAN limousin mis en œuvre par le Syndicat mixte DORSAL** a concerné une opération en 2017 représentant 1 667 250 € de FEDER et portant sur le raccordement en fibre optique de sites prioritaires (écoles, ..).

3 autres opérations ont été programmées en février 2019 pour un peu plus de 15M€. Ces opérations portent sur la conception et la réalisation d'infrastructures de collecte, de transport et de distribution en fibre optique sur les trois départements du territoire limousin ; l'objectif final étant de raccorder le plus de foyers possibles en fibre optique dans les dix prochaines années. La Région avec ses partenaires publics se donne pour objectif la construction de 600 000 prises de fibre optique à l'abonné et l'amélioration des débits pour 120 000 lignes internet par le cuivre, à l'horizon 2020. Concernant les infrastructures numériques, une ligne de partage a été établie pour accompagner les programmes d'aménagement numérique du territoire : le FEDER soutient les projets structurants « tout Fibre » et le FEADER (Leader) les opérations de montée en débit, sur la paire cuivre (MED). Le syndicat mixte Dorsal, maître d'ouvrage public de ces programmes sur les trois départements du territoire Limousin est le bénéficiaire des fonds européens.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 3.2 :

- Concernant l'**action 321 Offre de services « fibre » intégrée et innovante**, aucune opération n'a été à ce jour programmée.
- L'**action 322 Outils numériques pour le développement des entreprises**, a accompagné une dizaine d'entreprises dans des projets numériques ayant pour but d'atteindre des objectifs divers, notamment via le dispositif « chèques Transformation Numérique » mis en place par la Région qui permet d'accélérer l'appropriation des usages avancés du numérique des entreprises et

de les accompagner grâce à des prestations de conseils spécialisés ou vers le déploiement de solutions numériques. A titre d'exemple sur l'année 2018, le financement de chèque transformation numérique pour le projet PROCHANTIER porté par la Société « Ouvriers Plombiers Couvreurs Zingueurs » avec une aide FEDER de 54 902,10€ pour un coût total de 183 007€ ou encore le projet de transformation numérique porté par la CCI Haute-Vienne pour un montant FEDER de 294 366,65€ et un coût total de 367 958,31€.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 3.3 :

- **L'action 331 relative aux e-usages** concerne des opérations portant sur l'e-culture, l'e-santé, l'e-formation ou encore l'e-inclusion et le développement de nouvelles formes de travail. A titre d'exemple sur l'année 2018 ont été financés des projets tels que la création d'un tiers-lieu intégrant un pôle adolescent sur la Commune de Bonnat en Creuse pour un montant FEDER de 189 854€ et un coût total de 528 645,44€ ou la réalisation d'une plateforme de diffusion numérique avec captations vidéo pour des représentations dans le domaine culturel porté par l'association des Sœurs Grées « Le son et le soin » pour un montant FEDER de 107 870€ et un coût total de 195 041€.

2/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

Les dépenses certifiées représentent une valeur de 7,34 M€ pour un attendu de 6 508 537€. La cible de **l'indicateur financier** du cadre de performance 2018 est donc atteinte. Les programmations effectives à ce jour représentent 125 773 241,84€ de coût total et couvrent ainsi la cible 2023.

Pour rappel, le calendrier de mise en œuvre des trois projets d'infrastructures THD programmés en 2019, a été retardé par l'adoption tardive du régime d'aide français relatif aux infrastructures Très Haut débit ainsi que par la complexité de sa mise en application tant pour les opérateurs que pour les financeurs, ce qui a induit une programmation décalée sur l'objectif spécifique 3.1. Ce calendrier confirme bien une réalisation effective des opérations décalée dans le temps et non une carence de réalisation de l'axe 3 qui reste actuellement l'axe le plus performant du programme.

Dans ce contexte, l'unique **cible physique** « CO10 ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps » attendue au 31 décembre 2018 à hauteur de 4 368 ménages a été modifiée par un indicateur KIS de mise en œuvre « CO10K Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages » avec une valeur 2018 définie à 13 avant-projets définitifs validés par des ordres de service signés du maître d'ouvrage. A ce jour, la valeur de CO10K est atteinte avec **15 avant projets définitifs validés**.

En effet, le maître d'ouvrage a transmis trois ordres de services (OS) signés (OS 2 lot 2 ; OS 3 lot 1 ; OS 3 lot 2) déclenchant juridiquement le lancement des prestations d'études Avant Projets Définitifs et la phase de lancement des travaux d'infrastructures pour la 1ère phase de déploiement permettant la connexion des ménages (Jalon 1 - 31 juillet 2019).

Chaque ordre de service est complété par une attestation signée du maître d'ouvrage et du prestataire qui :

- valide les études APD : soit 15 études Avant projets définitifs (8 études APD pour l'OS 2 lot 2 ; 4 études APD pour l'OS 3 lot 1 ; 3 études APD pour l'OS 3 lot 2) et
- précise le nombre de prises relevées suite à la phase des travaux : soit 6 777 prises/ménages connectés potentiels (3310 ménages/prises pour l'OS 2 lot 2 ; 1979 prises/ménages pour l'OS 3 lot 1 ; 1488 prises/ménages pour l'OS 3 lot 2), permettant ainsi d'atteindre la valeur cible initiale 2018 de l'indicateur CO 10 qui était fixée à 4 368 ménages.

Le maître d'ouvrage a également transmis 4 autres ordres de services portant sur des études APD en cours de validation et qui permettront de valider le déploiement du jalon 2 (déploiement permettant la connexion des ménages au 31 décembre 2019).

L'indicateur de résultat IR 16 « Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées affiche une valeur de 2.4 % au 31 décembre 2018 pour un attendu de 5 % en 2023. Ce taux de pénétration est passé à 4.5 % au 31 janvier 2019

Axe prioritaire

4 - Compétences et savoir-faire

1/ Etat d'avancement de l'axe 4

L'axe 4 « compétence et savoir-faire » contribue à atteindre l'objectif thématique 10 : investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation. Un seul objectif spécifique est mobilisé sur la priorité PI c)iii : un meilleur accès à la formation tout au long de la vie pour le marché du travail. Il s'agit de l'objectif spécifique (OS) 4.1 : augmenter la qualification des demandeurs d'emploi et apprentis pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable. L'OS 4.1 est alimenté par une unique action. : actions d'accès à la qualification ou à la professionnalisation (action 411).

L'axe 4 est doté d'une enveloppe FSE de 18,44 M€ (hors assistance technique) pour un coût total de 30,73 M€.

Au 31 décembre 2018, 36 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 17 366 898,40 € et un coût total éligible de 38 192 068 € ; soit un taux de programmation de 94,17 %. Le taux moyen d'intervention FSE est de 45 %. 12 036 006,06 € de dépenses ont été certifiés pour un montant total FSE dont 7 221 603,64 €.

Au titre de l'OS 4.1, le FSE intervient dans le cadre de marchés de service « offres de formations qualifiantes » dont le bénéficiaire est la Région Nouvelle-Aquitaine. En 2015, le FSE a cofinancé 16 des 33 lots du marché. Les opérations ont débuté le 1er juillet 2015 et se sont terminées le 30 juin 2018.

En 2018, 12 lots, d'un second marché d'offre formations qualifiantes, ont également été soutenus par du FSE. Ces opérations commencées en septembre 2019 s'achèveront en mars 2020.

Le FSE permet le soutien d'activités qualifiantes et innovantes pour les demandeurs d'emploi, particulièrement les jeunes en grande difficulté et/ou handicapés.

A titre d'exemples :

- Dans le secteur agricole (lot 3 – offres de formations de proximité agriculture Haute-Vienne Nord), le prestataire « CFPPA Les Vaseix Bellac » intervient sur les métiers de l'agriculture (aménagement paysagers, entreprise hippique, machiniste agricole...). Le montant affecté à cette opération est de 1 354 320 € soit une part FSE de 609 444 €. L'intervention du FSE a permis les formations de 180 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 56 femmes.
- Dans le secteur du bâtiment, (lot 9), le prestataire « Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment » intervient sur les métiers du bâtiment (électricien, maçon, couvreur, menuisier, peintre, communication graphique...). Le montant affecté à cette action est de 1 544 400 € soit une part FSE de 694 980 €. Ces formations ont permis les formations de 194 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 44 femmes.
- Dans le secteur des travaux publics (lots 10 & 11), les prestataires « SCOP CFIM TP » et « AFPA » proposent des formations telles que conducteur de grue à tour ou de pelle hydraulique, géomètre topographe, chef de chantier, constructeur VRD.... Le montant affecté à ces deux actions est de 3 775 680 € soit une part FSE de 1 699 056 €. Ces formations ont permis la formation de 511 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 8 femmes.
- Dans le secteur de l'industrie (lots 13 & 14), les prestataires « Greta du Limousin » - « ASFO Développement » et « AFPI Limousin » proposent des formations telles que soudeur, BAC pro électronique énergies, CQP pilotage de systèmes de production, maintenance industrielle..... Le montant affecté à ces deux actions est de 3 010 770 € soit une part FSE de 1 354 846,50 €. Les opérations ont permis les formations de 488 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 51 femmes.
- Dans le secteur des transports (lots 20 & 21), les prestataires « ECF COA » - « AFPA » proposent des formations telles que TP porteur, transport de voyageurs, ainsi que tous les permis. Le montant affecté à ces actions est de 3 371 490 € soit une part FSE de 1 517 170 €. Les opérations ont permis les formations de 1 063 stagiaires demandeurs d'emploi (CO01) dont 97 femmes.

Le FSE permet également de valoriser d'autres domaines « métiers » telles que la restauration, l'artisanat, l'hygiène, propreté, les métiers des arts. En 2018, de nouvelles thématiques apparaissent en réponse à des besoins spécifiques du territoire.

- Formation aux métiers du déploiement et du raccordement des réseaux électriques et fibres optiques (lot 2). Le FSE intervient à hauteur de 369 631 €. Cette opération a pour objectif de préparer des demandeurs d'emploi aux métiers du raccordement réseaux électriques et fibres. 162 participants sont attendus sur l'opération.
- Formation maîtrise et encadrement BTP 87 (lot 7). Le FSE intervient à hauteur de 528 958 €. Cette opération a pour objectif de préparer des demandeurs d'emploi aux métiers de la maîtrise et de l'encadrement du BTP. 270 participants sont attendus sur l'opération.

- Formation aux métiers du génie électrique thermique et climatique (lot 30). Le FSE intervient à hauteur de 1,47M €. Cette opération a pour objectif de préparer des demandeurs d'emploi aux métiers du génie électrique, thermique et climatique, en Haute-Vienne et en Creuse. 691 participants sont attendus sur l'opération.
- Formation aux métiers de la production et de la maintenance industrielle et électrotechnique (lots 31 et 32). Le FSE intervient à hauteur de 1,1 M€. Ces opérations ont pour objectif de préparer des demandeurs d'emploi aux métiers de la production et de la maintenance industrielle et électrotechnique. 400 participants sont attendus sur les opérations.

Enfin, le FSE accompagne « les développeurs de l'apprentissage » sur tout le territoire pour 8 opérations. Le FSE intervient à hauteur de 993 505 €. Il s'agit de mettre en œuvre des actions de terrain auprès des acteurs de l'orientation, de l'emploi / insertion, des employeurs publics et privés, et des jeunes scolarisés ou en échec scolaire. Concrètement, la Région lance des appels à projets auprès des acteurs impliqués dans le développement de l'apprentissage. Les objectifs sont définis par filière et par diplôme. Les pôles de compétences concernés en Limousin portent sur 4 grandes familles :

- les métiers et formations de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement : nature, eau, jardin, paysage et forêt ;
- les métiers et formations de la production agricole : productions animales, végétales et agroéquipement ;
- les métiers et formations de transformation des produits : industries agroalimentaires, transformation de produits fermiers et restauration collective ;
- les métiers et formations des services à la personne et aux entreprises : services à la personne, animalerie, fleuristerie, territoire, tourisme, loisirs, etc...

Aucun participant n'est retenu sur ces opérations qui s'adressent aux acteurs et professionnels.

2/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

La cible financière 2018 est atteinte à hauteur de 12,03 M€ pour un attendu de 4,85 M€, soit une cible largement dépassée permettant l'alimentation de la cible 2023 attendue à 30,7 M€. Au 31 décembre 2018, les programmations effectives en coût total (38 191 708 €) couvrent largement la cible 2023. La cible physique 2018 (CO01) est atteinte à hauteur de 5 443 participants pour un attendu de 3 401 participants, ce qui permet d'atteindre dès le 31 décembre 2018, la cible 2023 à hauteur de 75,58 % (attendu de 7 201 participants).

Indicateur de résultat du FSE

Au 31 décembre 2018, la valeur de C001 étant de 5 443 participants, 82 % soit 4 463 participants devraient obtenir une qualification au terme de leur participation. 2 542 participants sont déjà qualifiés, ce qui permet à l'indicateur de résultat CR03 d'atteindre un taux de 57 % de réalisation à mi-parcours du programme.

Les autres indicateurs de résultat feront l'objet d'un traitement spécifique en 2019. Les enquêtes,

permettant de collecter notamment les données sur le devenir des participants à 6 mois après la sortie de formation, seront lancées vers le second semestre 2019. L'année 2018 a notamment permis une mise à jour des informations personnelles des participants et la construction d'une base de données fiable nécessaire au lancement des enquêtes.

Contrôles de cohérences

Les indicateurs FSE du PO Limousin ont fait l'objet de plusieurs contrôles de cohérence conformément aux dispositions du document d'orientation de la Commission, relatif au suivi et à l'évaluation du Fonds Social Européen (annexe D : guide pratique relatif à la collecte des données et à leur validation). Dans ce cadre, l'ensemble des tests prévu a été réalisé : les contrôles d'exhaustivité, les contrôles de cohérence interne, les tests de validation au niveau global sur les indicateurs communs de réalisation. Concernant les tests de validation au niveau global sur les indicateurs communs de résultat immédiat et à plus long terme, ils seront intégrés dès que les enquêtes citées au point précédent seront réalisées et les informations collectées, intégrées dans la base de données. Cette base (construite avec les contrôles et les résultats intégrés) a permis d'ajuster et de corriger certaines valeurs, indicateurs C007 et C008 notamment.

Axe prioritaire

5 - Patrimoine environnemental

1/ Etat d'avancement de l'axe 5

L'axe 5 « Patrimoine environnemental » contribue à atteindre l'objectif thématique 6 « Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources ». Cet objectif thématique comprend deux Priorités d'investissement :

Deux objectifs spécifiques sont mobilisés :

5.1 Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques. (6,4 M€)

5.2 Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (3,7M€)

L'axe 5 est doté d'une enveloppe FEDER de 10,10 M€. 59 opérations ont été programmées pour 6 032 754,78 € de FEDER et 17 851 574€ de coût total éligible ; soit un taux de programmation FEDER sur l'axe de 59,73 % et un taux moyen d'intervention de 33,79 %. Les dépenses certifiées représentent 3 084 682,62 € en coût total pour 1 843 497,90 € de FEDER (18 opérations).

Dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1 :

- **L'action 511 *Projets transversaux d'initiative territoriale et d'envergure régionale en matière de***

préservation et de valorisation du patrimoine culturel permet de faire émerger et structurer des opérations de valorisation du patrimoine dont l'objectif est d'accroître le nombre de visiteurs et de favoriser le développement touristique du territoire. Elle aide également les porteurs de projets à formaliser un projet global (dimensions culturelles et patrimoniales), en termes de savoir-faire, en permettant de financer plusieurs types d'investissement (restauration patrimoniale, aménagement, accueil du public, support de médiation, innovation technologique).

A titre d'exemples, des opérations pour accompagner la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé à Aubusson, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO avec des actions de communication pour son ouverture, des actions de mise en valeur des collections (programme de numérisation d'œuvres en haute définition), un renforcement de la dimension économique du patrimoine (transmission du savoir-faire et dynamisation du lien entre savoir-faire, création et économie productive) et une opération relative à une stratégie de fréquentation durable (série de 14 pièces de tapisserie autour des œuvres graphiques de JRR Tolkien, auteur du Seigneurs des anneaux). Par ailleurs, la création de la Cité du cuir à Saint Junien, en synergie avec le Cluster « Portes du Cuir » a permis d'engager un projet de valorisation des savoir-faire du cuir liés à l'histoire de la ville donnant ainsi naissance à la Cité du Cuir. Le projet a permis la création de 10 emplois. Enfin, la réhabilitation et valorisation du château de Rochechouart avec la création d'un espace dédié à l'histoire au cœur du musée d'art contemporain.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 5.2 :

- **L'action 521 Restauration et préservation des zones naturelles remarquables sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux (...)** a permis d'accompagner 45 opérations, comme par exemple, des actions récurrentes portées par des acteurs du territoire comme le Conservatoire d'Espace Naturel qui œuvre pour la conservation des espaces naturels du Limousin (programmes d'actions annuels), des opérations plus ponctuelles concernant la préservation de la qualité de l'eau (effacement de barrage, dérivation d'étangs, restauration de la continuité écologique sur des ouvrages hydrauliques), des études de faisabilité (sentier d'interprétation en milieux tourbeux accessible aux personnes handicapées) ou encore de la gestion par pâturage itinérant sur des sites d'intérêt écologique majeur.
- **L'action 522** accompagne les **opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement** pour tout public, portées notamment par les parcs naturels régionaux. Par exemple, l'opération « Réseau de sites d'interprétation et de visite signalétique d'accueil » a consisté à équiper des sites appartenant au réseau des PNR d'une signalétique commune. Ces sites représentent des lieux privilégiés d'animation et de sortie éducative. Le réseau compte 41 sites de découverte dont 35 déjà équipés. La signalétique du réseau constitue une borne-repère permettant la mise en cohérence des sites appartenant au réseau.

2/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

La cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 3,08 M€, pour un attendu de 3 258 072 € soit une cible atteinte à hauteur de 94,68 %. La cible financière 2023 est attendue à hauteur de 16,83 M€.

Deux cibles physiques sont retenues au cadre de performance :

- **L'indicateur CO25 (IS04)** : La cible 2018 est atteinte avec 2 sites culturels soutenus (Cité de la Tapisserie et réhabilitation du château de Rochechouart) pour un attendu de 2. La cible 2023 attendue est fixée à 7 sites culturels soutenus.
- **L'indicateur CO23** présente une valeur de **266,17** hectares pour un attendu de 300 hectares, soit une cible atteinte à hauteur de 88,72 %. Les opérations programmées au 31 décembre 2018 couvrent 87 % de la cible 2023. Celle-ci est dans les faits dépassée avec les opérations programmées en février 2019.

Axe prioritaire

6 - Cohésion territoriale

1/ Etat d'avancement de l'axe 6

L'axe 6 « Cohésion territoriale » contribue à atteindre l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ». Un seul objectif spécifique est mobilisé : l'OS 6.1 « Améliorer les conditions de vie dans les territoires par le renouvellement des villes ».

L'axe 6 est doté d'une enveloppe FEDER de 12,6 M€.

Au 31 décembre 2018, 17 opérations ont été programmées pour 3 206 047,17€ de FEDER et un coût total éligible de 18 425 999 € ; soit un taux de programmation FEDER sur l'axe de 25,44 % et un taux moyen d'intervention de 17 %. Les dépenses certifiées représentant 4 314 879,88 € de coût total pour 2 588 927,93 € de FEDER.

Un stock de demandes d'aide représentant environ 8 M€, déposées et en cours d'instruction, permet de couvrir le reste à programmer de l'axe 6.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 6.1 :

Suite à la signature et à la mise en œuvre des contrats de territoires avec les 16 organismes intermédiaires (Agglomérations, PNR et Pays) – signature des contrats en 2015 et de la mise en place en 2016 des Comités de concertations qui effectuent les sélections de dossiers mobilisant l'axe, 17 opérations ont été programmées sur les trois actions comme détaillé ci-dessous :

- **L'action 611 Aménagement structurants liés aux compétences des agglomérations** permet d'accompagner des aménagements urbains, des équipements structurants culturels, sportifs ou récréatifs touristiques. Par exemple, le projet de réaménagement du stade Alexandre Cueille à

Tulle, l'éclairage du stadium municipal de la Commune de Brive, les aménagements cyclables portés par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole et l'aménagement du pôle d'échanges multimodal du quartier de la Bastide.

- **L'action 612 permet l'accompagnement des contrats de ville 2015/2020** dans le cadre principalement d'opérations de renouvellement urbain destinées à rénover les quartiers prioritaires (Politique de la ville). A titre d'exemple : la construction d'un Multisports aux Chapélies sur la Commune de Brive, la restructuration d'un centre commercial quartier La Bastide en pôle de services de santé sur la Ville de Limoges, l'aménagement de l'entrée de la ville également sur le quartier de La Bastide.
- **L'action 613 permet le soutien des pôles structurants dans une logique de développement durable** (projets d'aménagements urbains en lien avec un renouvellement de la ville). A titre d'exemples, des opérations d'aménagement portées par la Commune d'Argentat (requalification des rues et places du centre-ville et valorisation des berges de la Dordogne), une opération de revitalisation de centre bourg portée par la Commune de Rochechouart ou encore une opération de requalification urbaine pour la Commune d'Aixe sur Vienne.

2/ Cadre de performance 2018 et projections à 2023

La cible financière 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 4,31 M€ pour un attendu de 5 012 716 €, soit une cible atteinte à hauteur de 86,10 %. La cible financière 2023 est attendue à 21 M€.

Deux cibles physiques sont retenues au cadre de performance :

- **L'indicateur CO38 Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines** : la cible 2018 est atteinte avec une valeur de 14 427 m² pour un attendu de 9 731 m². La cible 2023 est attendue à 30 444 m². Les programmations effectives au 31 décembre 2018 permettent de couvrir la cible 2023 avec une prévision de 111 179 m².
- **L'indicateur CO39 Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines** : la cible 2018 est atteinte à hauteur de 76 % avec une valeur présentée de 2 933 m² pour un attendu de 3 857 m². La cible 2023 présente une valeur fixée à 7 372 m². Les opérations programmées au 31 décembre 2018 permettent de couvrir 80 % de la cible 2023.

Axe prioritaire

7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER

Au 31 décembre 2018, l'axe 7 concerne l'assistance technique FEDER et est doté d'une enveloppe FEDER de 4 394 563 €.

Cet axe permet de soutenir les moyens de fonctionnement humain et matériel du programme opérationnel jusqu'à la fin de la période d'éligibilité, soit le 31 décembre 2023. Sont ainsi concernées les actions visant à renforcer les moyens humains et matériels pour la mise en œuvre du programme, les actions visant à la préparation, l'animation interne et externe, la gestion et le suivi du programme, les actions d'information, de communication et d'évaluation du programme. Aucune priorité d'investissement n'est mobilisée sur ces axes.

En 2016, 4 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 872 075 € et un coût total de 1 453 459 €. Deux dossiers ont porté sur les prestations de formations relatives à la gestion des Fonds européens - année 2016 ainsi que sur la mise en œuvre du plan de communication des programmes européens 2014-2020 - année 2016.

Au 31 décembre 2016, l'axe 7 est programmé à hauteur de 19,84 % de la maquette FEDER-FSE.

Axe prioritaire

8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE

Au 31 décembre 2018, la première programmation de crédits FSE pour prendre en charge les frais de personnels liés à la gestion du programme opérationnel n'a été faite qu'en 2017 pour un montant FSE de 391 382 €.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination sont des principes généraux applicables à tous les FESI. Dans le cadre du PO FEDER-FSE Limousin, ces points sont naturellement considérés et constituent une approche intégrée et déclinée au niveau de l'ensemble des actions. Ainsi :

- les actions financées dans le cadre de l'axe 1 (Economie innovante) intègrent les questions d'équité sociale : l'OS 1.4 « Augmenter le nombre de créations et reprises d'entreprises » prévoit de sensibiliser à la démarche entrepreneuriale en ciblant en priorité les femmes.
- la mobilisation du FEDER sur l'amélioration thermique des bâtiments (axe 2) vise à réduire la facture énergétique notamment pour des publics les plus fragiles
- le soutien au développement des infrastructures TIC (axe 3) se fait sur des zones non couvertes par le secteur privé et notamment en milieu rural afin d'assurer l'équité à l'accès au très haut débit dans l'ensemble du territoire et pour tous les administrés. Par ailleurs, dans les secteurs ciblés (e-santé, e-éducation, e-culture et e-administration), les TIC sont un outil permettant de répondre pour partie aux problématiques des administrés du Limousin : autonomie des personnes fragiles, formation à distances, offre éducative/culturelle /de loisir accessible.
- concernant l'axe 4, l'OS 4.1 « Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi et apprentis pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable » encourage la promotion du travail des femmes par une formation professionnelle adaptée. Les formations cofinancées par le FSE ont permis d'accompagner depuis le début de la programmation 5443 stagiaires demandeurs d'emploi dont des 811 femmes qui ont pu valider un nouveau parcours.

La démarche consiste à ce que chaque porteur positionne son projet sur la prise en compte des 3 principes. Les instructeurs valident ou corrigent la proposition du porteur. Les services instructeurs veillent à informer et sensibiliser les porteurs de projets pour une meilleure prise en compte de ces priorités. Des formations sur la piste d'audit ont permis de rappeler ces points de vigilance à tous les stades de l'opération.

A titre d'exemple :

- Egalité femmes hommes : le projet FEDER Centre d'affaires de quartier porté par la Boutique de Gestion dont l'objet est d'accompagner sans discrimination les femmes et les hommes dans la structuration de l'accompagnement des créateurs/créatrices d'entreprises pour un montant FEDER programmé de 47 642€
- Egalité des chances et non- discrimination : le projet FSE porté par la Région Nouvelle-Aquitaine relatif à la mise en place d'un marché de formations professionnelle à destination des demandeurs d'emploi concernant le lot 36 « Métiers de la cuisine et service » en Corrèze
- Développement Durable : le projet FEDER présenté par le conservatoire d'espaces naturels du Limousin portant sur la réalisation de travaux de gestion et de suivis scientifiques sur le territoire des PNR Millevaches et Périgord-Limousin

Ainsi au 31/12/2018, il est observé que :

- la majorité des opérations contribuent aux 3 principes
- il existe un lien direct entre un ou plusieurs principes et un type d'action. Pour exemple, les opérations du FSE contribuent toutes aux mêmes principes (Egalité Homme-Femme et Egalité des chances et non-discrimination). et les 53 opérations contribuant strictement au principe Développement durable relèvent majoritairement des axes 2 et 5
- 50 % des opérations contribuant aux 3 principes relèvent de l'axe 1

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

En raison de la spécificité de son territoire, à composante rurale et dotée d'une économie reposant sur un fort tissu de PME et TPE, le Limousin a privilégié au sein de son programme l'adaptation au changement climatique, la responsabilité environnementale et sociale, la préservation des ressources et de l'environnement et la sobriété énergétique pour le développement et l'équilibre du territoire.

Le développement durable est ainsi un axe transversal du programme opérationnel avec en présence des thématiques telles que l'écologie industrielle, les circuits courts, la mobilité durable, les nouveaux usages du numérique qui participent au développement durable des territoires. Il figure également dans les critères de sélection pour tous les axes.

Il est proposé de faire un tour d'horizon des objectifs poursuivis avec quelques exemples de dossiers

programmés pour illustrer le propos.

- Pour le soutien aux PME, à l'innovation et à la recherche (axe 1), les thématiques de l'écologie industrielle sont prégnantes dans de nombreux projets avec souvent pour objectif la conception/fabrication de produits technologiques en vue de favoriser les économies d'énergies. La plupart des actions de R&D vont dans ce sens avec un message de "produire différemment pour préparer l'avenir" : produire mieux, produire plus, consommer moins et polluer moins. Pour 2018, peuvent être cités des projets tels que : SOLIBIO dont l'objet est de proposer à terme des produits toujours plus sains et efficaces, sans aucun additif, ni conservateur et sans aucun perturbateur endocrinien. Des produits ne présentant aucun risque ni pour la santé humaine, ni pour l'environnement. Le projet porté par Inergys peut également être cité. Ce dernier porte sur un programme de « R&D » concernant l'augmentation de la puissance des éoliennes dont l'augmentation de la performance des éoliennes à voile tournantes,
- Dans le cadre du soutien à la transition vers une économie décarbonée (axe 2), la production d'énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de la connaissance, le développement de la multimodalité, les circuits courts sont autant d'exemples qui illustrent la volonté de la région à enclencher un changement des pratiques fondées sur la durabilité. A titre d'exemple, le financement de la réhabilitation énergétique de 2 maisons individuelles en vue de la création de deux logements sociaux portés par la Commune de Cressat en Creuse.
- Pour les nouveaux usages du numérique (axe3), peuvent être également soulignés des projets de tiers-lieux tel que celui réalisé sur la Commune de Bonnat visant la mise en place d'un espace de co-working, de médiation numérique, un espace Fab lab, une ressourcerie ainsi que des jardins partagés.
- Les actions du Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (axe 5) présentent des stratégies qui découlent intrinsèquement de considérations environnementales (37 projets programmés au 31/12/2018).
- Les contrats de pôles structurants prévus au sein de l'axe 6, doivent permettre la réalisation d'un projet de développement dont les actions, menées par la ville centre et/ou l'intercommunalité, portent soit sur un même périmètre soit sur une même thématique, avec une exigence de développement durable (7 projets en 2018).

Chaque porteur de projet est invité à réfléchir au positionnement de son projet dans la prise en compte du développement durable lors du dépôt de sa demande d'aide ainsi qu'au moment du dépôt d'un bilan (intermédiaire ou final)

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
-----------------	---	---

2	31 390 346,61	140,14%
5	983 202,89	9,73%
Total	32 373 549,50	22,38%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Autorité de gestion de 6 programmes (3 PO et 3 PDR) depuis le 1er janvier 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a adapté ses procédures en tenant compte de sa nouvelle dimension géographique et de ses évolutions politiques et administratives.

Ont ainsi été mis en place :

- Une Instance de Consultation des Partenaires pour la sélection des opérations FEDER/FSE tous les 2 mois permettant de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours (8 consultations en 2018). L'Assemblée Plénière a donné délégation au Président pour la sélection et l'engagement des dossiers (arrêté d'attribution). L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers et stratégiques : conseils départementaux, agglomérations, services de l'Etat (Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, l'ASP, agences de l'eau, ADEME, etc.), organismes consulaires et intermédiaires du PON FSE.
- Des « comités d'animation inter-fonds » institués sur chaque ancien territoire afin de maintenir la coordination et l'animation des programmes avec le partenariat. Ces comités sont des lieux de débat stratégique sur l'avancement des programmes et permettent d'assurer une bonne information, dans le respect des principes de transparence et de partenariat promus par le code européen de bonne conduite du partenariat. Une information relative à l'avancement du PO national FSE y est également présentée. Le comité est constitué des mêmes membres que l'ICP plus des représentants des GALs ; la Commission y est invitée. En 2018, 2 Comités d'animation ont été organisés sur le territoire limousin (les 26 avril et 28 novembre 2018).
- Enfin un comité de suivi unique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine a été institué pour l'ensemble des six programmes et auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional (environ 250 organismes pour les trois anciennes régions). Le Comité s'est tenu une fois en 2018 et des consultations écrites peuvent être organisées en complément (6 consultations écrites en 2018).

Par ailleurs, la mise œuvre du plan de communication associe les partenaires au travers d'actions ciblées (Joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation du PO FEDER-FSE Limousin a été présenté et adopté en Comité de suivi du 23 novembre 2015. Son objectif vise à améliorer la mise en œuvre de la programmation en s'orientant vers le questionnement sur l'efficacité des fonds structurels et d'investissements européens.

L'autorité de gestion avait opté, dans le cadre du PO, pour :

- des évaluations centrées sur la mise en œuvre du programme : afin d'apporter des éléments utiles à l'optimisation de l'avancement de la programmation dans la perspective de l'examen de la performance du PO (2019).
- des évaluations thématiques centrées sur les résultats et impacts du programme : innovation et compétitivité des entreprises, économie numérique et ses usages, patrimoines naturel et culturel, revitalisation des territoires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions. L'année 2016 a été l'occasion de faire le point sur les pratiques de récupération de données notamment pour les indicateurs FSE.

Les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs.

Toutefois en 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité, afin d'optimiser la démarche d'évaluation des politiques européennes, conduire une feuille de route des programmes européens Nouvelle-Aquitaine (inter sites / inter fonds), tenant compte des spécificités des anciens territoires et des politiques soutenues par chaque programme.

Le document propose de regrouper les plans d'évaluation des Fonds Européens et Structurels d'Investissements (FESI) des anciens territoires en un plan convergent pour :

- rendre la démarche d'évaluation plus opérationnelle dans le cadre de la fusion
- anticiper la préparation des futurs programmes Nouvelle-Aquitaine prochaine génération.

La feuille de route « Evaluation des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine » a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre des plans d'évaluations des programmes européens validés lors de précédents comités de suivi. Elle a défini des thèmes évaluatifs qui ont été déclinés dans des fiches

évaluations :

- Thème compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens
- Thème Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine
- Thème Développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages
- Thème Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux, adaptation au changement climatique
- Thème Développement et revitalisation des territoires fragilisés
- Thème Protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques
- Thème Compétences, qualification, emplois
- Thème Questionnements spécifiques au PDR
- Thème Evaluation stratégique environnementale du programme 2021-2027
- Etudes diverses pour recueillir les indicateurs de résultat

Le calendrier des évaluations a été arrêté. Les premiers travaux évaluatifs débuteront en 2020. L'année 2019 sera donc une phase de préparation des cahiers des charges des évaluations et des consultations.

Enfin en 2018, un travail de cohérence avec les services a été mené afin de veiller à la complémentarité et à l'articulation des programmes d'évaluations des politiques européennes et régionales.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Afin de présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

Une synergie avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la Région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

La communication a été essentiellement dirigée vers le grand public et les porteurs de projet.

Entre le 01/01/14 et le 21/12/18, les dépenses de communication mutualisées pour les 3 ex territoires s'élèvent à **1 543 795,58 €**. Cela correspond à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la stratégie de communication inter fonds déclinée au travers de plans d'actions annuels.

Les objectifs stratégiques sont :

Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes et leur état d'avancement

Les actions de communication mises en place pour atteindre cet objectif sont :

- Une mise en ligne régulière sur le site internet et une présence sur les réseaux sociaux ont vocation à informer le grand public et à accompagner les partenaires et les bénéficiaires.

La cartographie permet de visionner en quelques clics les projets par thématiques, par territoires, par année de programmation.

8 699 pages vues/mois 104 391 vues

Pages les plus consultées : Stat 2018

-« Je suis un bénéficiaire » permet au bénéficiaire d'accéder au dépôt et au suivi de son dossier / 10 435 vues

-« *Que soutient l'Europe dans ma région* » présente les différents types d'aides européennes en Nouvelle-Aquitaine / **7 670 vues**

-« *J'ai un projet* » page avec un moteur de recherche permettant d'aiguiller un bénéficiaire potentiel sur un contact / **3 650 vues**

-« *Projets soutenus* » correspond à la cartographie des projets soutenus sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. / **3 155 vues**

Twitter : + 80 abonnés en 2018

Facebook : +432 abonnés en 2018

La diffusion de diverses brochures permet de rendre compte de l'intervention européenne sur le territoire auprès du grand public. Ces documents, illustrés par des projets financés par l'Europe et complétés par des chiffres, sont des sources d'informations pour les journalistes. *Exemples : L'Europe et vous, book thématique - Lien vers la page « Médiathèque » du site <http://bit.ly/mediathèqueUE>*

- « L'Europe à nos côtés » distribué dans le journal de la Région à **2,7 millions d'exemplaires**
- Tous les 2 mois, après chaque instance de consultation, un communiqué de presse permet d'informer la presse des derniers projets programmés.

+ **de 140 retombées presse recensées en 2018**

- Des vidéos de bénéficiaires témoignent de manière concrète du soutien de l'Europe : **<http://bit.ly/nouvelle-aquitaine-europe>**
- 2 articles dans le journal de la Région ont informé tous les néo-aquitains de l'apport de l'Europe en matière agriculture et transition énergétique.

Le journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Nouvelle-Aquitaine : **2,7 millions d'exemplaires.**

- Le calendrier Europe a vocation à souligner les rendez-vous annuels de l'UE. Ce support 2018, distribué auprès de l'ensemble du partenariat et bénéficiaires a permis de promouvoir le site internet.
- Une exposition permet de présenter les premiers résultats visibles des programmes européens avec des exemples concrets de projets.

7 expositions mises à disposition des CIED et des partenaires notamment les conseils départementaux dans le cadre du JME.

- La mise en place de supports de communication, Roll-up, oriflammes, fulangas, a pour objectif de marquer la présence de l'Europe à l'occasion de manifestations et d'inaugurations.
- 2 affiches "La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe soutiennent l'apprentissage / la formation continue", et des goodies ont été transmis aux organismes de formation et CFA, pour promouvoir le FSE.
- Afin de sensibiliser la presse aux programmes européens, la Région est présente dans le cadre d'ateliers presse.
- La grande action annuelle de communication récurrente est le Joli Mois de l'Europe. Cet évènement fédérateur permet de marquer davantage la présence de l'Europe dans le quotidien des Néo aquitains. Labelliser tous les évènements en lien avec l'Europe organisés en mai permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe. C'est plus de 150 évènements labellisés dans les 12 départements. 117 retombées médias ont été recensées. 7 500 participants au quizz de l'Europe via le site internet, Facebook et flyer distribués sur les évènements.

Facebook /Audience des publications : Mai 4 259

Taux d'engagement : Mai : +210%

Twitter / *Impressions (nombre de fois que les utilisateurs ont vu les tweets): 23 856*

Faciliter la mise en œuvre de la programmation

Les actions de communication mises en place pour atteindre cet objectif sont :

- Une des actions à destination des bénéficiaires consistait à les accompagner dans leurs obligations de publicité. Les bénéficiaires ont à leur disposition des notices, des autocollants Europe dans plusieurs formats, une plaque générique. Ces supports ainsi que des maquettes d'affiche A3, panneau de chantier, plaque, logos sont téléchargeables sur le site internet : http://bit.ly/obligations_comUE

Des vidéos humoristiques ont été réalisées pour dédramatiser ses obligations. Celles-ci sont largement diffusées et mises en ligne sur le site et les réseaux sociaux.

Les 5 vidéos ont été envoyées à 502 bénéficiaires afin de leur rappeler leur rôle d'ambassadeur et leur expliquer que communiquer sur l'Europe est simple.

- Des plaquettes d'informations thématiques sont diffusées pour favoriser la mobilisation des fonds européens. Thématiques : Bois-énergie / Compétitivité des entreprises / Recherche - innovation / Accès aux TIC / Développement intégré des territoires urbains. <http://bit.ly/mediathèqueUE>
- **Moteur de recherche sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.eu :**

Moteur de recherche des contacts pour information et accompagnement multi-programmes européens (PO/PDR/ERASMUS/HORIZON 2020 ...) est disponible sur la page d'accueil du site europe-en-

nouvelle-aquitaine.eu.

Objectif : Informer les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financements européens et leur permettre d'affiner leur projet en les orientant vers le bon contact

Cet outil d'orientation permettra au futur porteur de projet en 2-3 clics de trouver le bon contact pour son projet

Nombre de mails envoyés aux services thématiques en 2018 : 84

Pour la fin de la programmation nous mettrons l'accent sur la valorisation des résultats et la préparation de la prochaine programmation.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le territoire limousin a ciblé ses interventions en veillant à articuler besoins locaux et intérêts européens afin d'aider les territoires de projets (Pays, PNR, Agglomérations) en leur permettant de se saisir de thématiques comme l'efficacité énergétique, le développement numérique, le soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, le développement culturel, ...).

Au 31 décembre 2018, les Investissements Territoriaux Intégrés ont permis de prendre en compte la dimension transversale et intégrée des politiques territoriales, plus difficile à appréhender de manière sectorielle :

- 4 ITI urbains mobilisent 16 M€ de FEDER sur les axes 2, 3, 5 et 6 du PO,
- 12 ITI non urbains mobilisent 15,9 M€ de FEDER sur les mêmes axes susmentionnés.

Suite à la signature des contrats de cohésion territoriale en 2015, la programmation des projets fléchés ITI s'élèvent depuis le début de la programmation à 7M€ de FEDER pour un coût total de près de 30,25 M€. Les projets en zones urbaines et rurales portent principalement sur les axes 3 et 6 du PO. A titre d'exemples, ont été programmés sur l'année 2018, les travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Limoges dans un quartier dit « politique de la ville » à la Bastide dont l'objet est une ouverture de ce quartier sur l'ensemble de la ville avec des nouvelles voies pour la mobilité douce, pour les transports en commun et remettre l'humain au centre de son quartier. Les territoires ruraux ne sont pas laissés pour compte, avec le financement dans le cadre du soutien des pôles structurants de travaux de requalification des centres-bourgs tels qu'à Bort les Orgues ou encore Argentat.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ITI, la politique contractuelle territoriale, définie à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, a modifié le cadre juridique dans lequel intervient le FEDER.

En effet, la nouvelle politique construite autour de 3 finalités majeures (renforcer l'attractivité des territoires par le développement de l'entrepreneuriat ; corriger les déséquilibres territoriaux par des politiques sectorielles conduites et se donner une visibilité financière et organisationnelle) vise à accompagner la diversité des territoires (rural/urbain, fragile/pas fragile) en prenant en compte les dynamiques locales (bassins d'emploi). Elle est ainsi fondée sur des "entités territoriales de projets". Les contrats d'attractivité, négociés avec les territoires retenus, permettront d'établir une programmation d'actions sur une période de 3 ans. Leur exécution mobilise les politiques sectorielles mais aussi d'autres partenaires financiers (Europe, Etat, ...).

Dans cette perspective, une campagne de re-conventionnement ITI est en cours avec les agglomérations du territoire limousin. La convention avec l'agglomération de Limoges a été finalisée fin de l'année 2018, les conventions avec les agglomérations de Brive, Tulle et Guéret devraient être finalisées en 2019.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Le PO n'envisage ce point que dans le cadre du FSE. Il rappelle que :

- les ONG ou partenaires sociaux ne mettent pas en œuvre d'actions de formation au sens du PO et selon ses priorités et critères de sélection.
- les partenaires sociaux sont partie intégrante du document-cadre d'orientation du système de formation en Limousin (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - CPRDFP).

Conformément à l'article 6 du règlement FSE, l'autorité de gestion a veillé à ce qu'un volume approprié de ressources FSE soit affecté aux activités de renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales.

Le seul levier de financement que le PO permet d'actionner se situe au niveau de l'assistance technique (axe 8). Les initiatives relatives au programme (animation/communication) des ONG/partenaires sociaux peuvent être financièrement soutenues au titre de cet axe à hauteur de 10 000 € maximum.

Au 31 décembre 2018, aucune opération n'a été programmée dans ce cadre.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Le soutien au développement du territoire Limousin est également assuré par les programmes opérationnels Massif Central (POMAC) et Loire.

Ces programmes sont importants pour les acteurs de la région : + de 20M€ de FEDER ont été mobilisés par les Limousins sur la période 2007-2013 avec des projets tels que la Cité de la Tapisserie à Aubusson, le Centre bois PE à Egletons, l'espace CITE du musée de la Résistance à Limoges ou l'animation de la Vallée des peintres (Loire). Sur la période 2015-2020, ils offrent la possibilité de financer des projets dans de nombreux domaines :

Le POMAC est doté d'une enveloppe de 40M€ de FEDER (programmé à hauteur de 20,3M€) répartie sur les 3 axes suivants :

- Axe 1 : préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles (biodiversité, services environnementaux et tourisme de pleine nature) = 21M€ permettant l'accompagnement d'actions telles que : la conservation et le développement de la biodiversité des forêts anciennes (animation, travaux ...), l'intervention dans les Milieux ouverts herbacés pour l'amélioration des connaissances, l'animation, la gestion, expérimentations, la restauration des tourbières ou encore l'amélioration des connaissances sur les services environnementaux et expérimentation sur site.

- Axe 2 : concrétiser le potentiel économique de la filière bois construction : 9M€ permettant l'accompagnement d'actions telles que : la caractérisation des bois, la qualification des produits ou encore le positionnement des produits bois sur les marchés.
- Axe 3 : promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires : 8,4M€ permettant l'accompagnement d'actions telles que les stratégies d'accueil et d'intégration de nouvelles populations ou encore des actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité.

Le taux de programmation s'élève à 52,06%, soit 21,04 M€ de FEDER.

Le PO Loire est dotée d'une enveloppe de 33 M€ de FEDER (programmé à hauteur de 23,7M€) répartie sur les 3 axes suivants :

- Axe 1 : s'attaquer au risque inondation : 9 M€
- Axe 2 : développer l'offre touristique et culturelle (7M€) permettant d'accompagner des actions telles que : le renforcement de la connaissance et la mutualisation des données relatives aux fonctionnalités des écosystèmes sur le bassin de la Loire, l'animation de réseaux d'acteurs ou encore la restauration des continuités écologiques et sédimentaires
- Axe 3 : restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien : 16M€
- Le taux de de programmation s'élève à 71,92 %, soit 23,7 M€ de FEDER.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Non concerné.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Dans le PO FEDER/FSE Limousin l'innovation sociale est prise en compte dans le programme de manière transversale. Elle doit conduire à identifier et mettre en œuvre des solutions innovantes aux besoins exprimés par les acteurs du territoire régional. Dans ce sens, la stratégie régionale d'innovation met en avant l'innovation sous toutes ses formes, faisant ainsi une place de choix aux innovations sociales.

Dans le cadre de l'axe 1 (Economie innovante), les enjeux de l'objectif spécifique 1.2 « Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises » sont pris en compte via le soutien d'actions telles que l'appui à l'écosystème régional de l'innovation, de la valorisation et du transfert de connaissances et de technologies (promotion de l'innovation sur le territoire) ou l'ingénierie et le financement de projets dans les entreprises (soutien aux entreprises dans leur processus d'innovation). La plupart des projets présentent des innovations technologiques voire parfois organisationnelles sur lesquelles l'innovation sociale. Ainsi les projets portés par l'incubateur hébergé au sein de l'agence de valorisation de la recherche universitaire du Limousin – AVRUL (MMR, HIPPOLIM, OLHEco) sont des exemples de projets présentant des innovations technologiques sur lesquelles l'innovation sociale peut être valorisée.

Dans le cadre de l'axe 4 (Compétence et savoir-faire), la recherche d'innovation est encouragée pour que les besoins sociaux des bénéficiaires des actions FSE de formation soient pris en compte. Les formations et l'aide à l'emploi doivent s'adapter à leurs attentes en termes de compétences mais également d'égalité des chances à l'accès aux formations et à l'emploi. Dans le cadre du marché de service « Offres de formations qualifiantes » dont le bénéficiaire est la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Association pour la Formation Professionnelle de l'Industrie Limousin (AFPI Limousin) a proposé une formation particulière des « métiers de la Céramique ». Ce projet a permis la création d'un bijou en acier et émail. Il a ainsi permis à des stagiaires d'acquérir un diplôme « métiers de la céramique » et compte-tenu des innovations technologiques et industrielles liées à leur création une plus-value de leur connaissance. L'opération a mis en valeur les échanges demandeurs d'emploi, industrie de l'innovation technologique et de l'industrie fonte.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non concerné

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Contribution à la croissance européenne intelligente, durable inclusive

En mars 2010, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne a adopté une stratégie pour faire face aux grands défis de l'Union à l'horizon 2020 baptisée « Europe 2020 ». Elle s'appuie sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes et s'articule autour de 3 priorités :

- « une croissance intelligente » qui vise à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- « une croissance durable » qui vise à promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- « une croissance inclusive » qui vise à favoriser la cohésion sociale et territoriale et à encourager une économie à fort taux d'emploi.

Ces objectifs ont été transposés en au moins 8 cibles à atteindre à l'horizon 2020, à l'échelle européenne mais aussi à l'échelle de chaque État membre afin qu'ils intègrent la stratégie Europe 2020 à leur situation particulière. Les programmes européens contribuent directement à cette stratégie par l'intermédiaire d'un nombre limité d'objectifs thématiques (OT) et d'investissements (ou domaines) prioritaires.

La région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité de gestion gère trois programmes opérationnels FEDER/FSE et trois programmes de développement rural FEADER intervenant sur les trois ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes ; par ailleurs en tant qu'autorité déléguée à l'échelle de la grande région elle gère également le volet régional du programme FEAMP. Ces programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ de crédits européens directement au service de la Stratégie UE 2020.

Ce point du rapport aborde les questions suivantes :

1. *Comment les programmes mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine contribuent-ils de manière complémentaire à cette stratégie UE 2020 suivant les objectifs thématiques ? Cette question renvoie notamment aux engagements contenus dans la section 8 du PO "articulation entre les fonds"*
2. *Comment se positionne le Programme Opérationnel FEDER/FSE Limousin dans cet ensemble régional ? Quel est le niveau d'avancement (niveau de programmation) par Objectif thématique ?*
3. *Comment ont évolué l'Europe et la France par rapport aux cibles fixées dans le cadre de cette stratégie à l'horizon 2020 ? Les tendances observables en Nouvelle-Aquitaine ou infra (territoires Nuts Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) sur les mêmes indicateurs vont-ils dans le sens souhaité ?*

1 - Eléments de contexte : les programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine au service de l'UE 2020

Les programmes mobilisent au total près de 2473,2 M€ (enveloppe initiale) directement au service de la

Stratégie UE 2020, dont suivant les Fonds et les programmes :

- 63.56% de FEADER (1 572M€) dont 595,3M€ PDR Aquitaine, 579,1M€ PDR Limousin 397,5M€ PDR Poitou-Charentes
- 29% de FEDER (717.25 M€) dont 368,7M€ PO Aquitaine, 125,6 M€ PO Limousin, 223M€ PO Poitou-Charentes
- 5.85% de FSE (144.6 M€), dont 80,5 M€ FSE PO Aquitaine, 19,1 M€ PO Limousin, 45M€ PO Poitou-Charentes
- 0.40% de IEJ (10M€) uniquement le PO Aquitaine
- et 1.18% de FEAMP régional Nouvelle -Aquitaine (29.35M€).

Ces programmes s'articulent aussi avec les mesures des programmes Nationaux FSE/IEJ/FEADER FEAMP et les programmes Interrégionaux et transfrontaliers FEDER mis en œuvre sur le territoire régional.

Contribution des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine à l'UE 2020 suivant les Objectifs thématiques :

Précisons ici que les objectifs thématiques sont rattachés suivant leur principal domaine d'intervention à l'une des trois priorités de l'UE 2020, en sachant que certains OT peuvent avoir des contributions transversales à plusieurs priorités.

Croissance Intelligente

8.85 % sur l'OT 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (214.9 M€ dont 199 M€ FEDER et 15,8 M€ FEADER)

5.42 % sur l'OT 2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité (131.6 M€ dont 123,6 FEDER et 8 M€ FEADER),

15.49 % sur l'OT 3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (375.9 M€ dont 92,4 M€ FEDER, 272,6 M€ FEADER et 10,9 M€ FEAMP)

Croissance durable

10.80 % sur l'OT 4. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs (262.2 M€)

21.93 % sur l'OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, et la prévention et la gestion des risques (532.2 M€)

22.94 % sur l'OT 6. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources ; 556.7 M€

Croissance inclusive

2.90 % sur OT 8. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ; 70.5 M€

6.58 % sur OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ; 159.7 M€

5.08 % sur OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie (123.2 M€)

S'ajoutent à ces crédits, l'Assistance Technique à hauteur de 46.3 M€.

A noter, les 2 objectifs thématiques OT 7. « Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles » et OT 11 « Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques » ne sont pas mobilisés dans ces programmes.

2- Contribution spécifique du PO FEDER/FSE Limousin à l'UE 2020 au 31 décembre 2018 :

En articulation avec l'ensemble des programmes européens mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine, le Programme Opérationnel Limousin contribue à l'UE 2020 par 7 objectifs thématiques.

Croissance Intelligente :

- l'OT 1. Recherche développement technologique et Innovation doté de 36 M€ de FEDER est programmé à 39 % mobilisant les priorités d'investissement
 - 1a Infrastructures de recherche et innovation (38 % programmés)
 - 1b Innovation et PME (41 % programmés)
- l'OT 2. Accessibilité aux TIC doté de 24.7 M€ de FEDER est programmé à 22% sur les priorités d'investissement
 - 2a Déploiement THD (10% programmés)
 - 2b Développement produits et services TIC pour les entreprises (53% programmés)
 - 2c Renforcement des applications TIC dans les administrations et les services (45% programmés)
- l'OT 3. Compétitivité des PME doté de 15.3 M€ de FEDER est programmé à 90 % mobilisant les priorités d'investissement
 - 3a Création de nouvelles entreprises (63 % programmés)
 - 3d Croissance des PME (100 % programmés)

Croissance durable :

- l'OT 4. Economie à faible émission de carbone doté de 22.7 M€ de FEDER est programmé à 40% sur les priorités d'investissement
 - 4a Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (86% programmés)
 - 4b Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises (5% programmés)
 - 4c Soutenir l'efficacité énergétique, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement (30% programmés)
- l'OT 6. Environnement et utilisation durable des ressources doté 10.1 M€ de FEDER est programmé à 60 % sur les priorités d'investissement
 - 6c Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel (68% programmés)
 - 6d Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et écosystèmes (46% programmés)

Croissance inclusive :

- L'OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté doté de 12.6 M€ de FEDER est programmé à 25% sur l'unique priorité d'investissement, 9b Aide à la revitalisation physique et économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés

- L'OT 10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle doté de 18.4 M€ de FSE est programmé à 94 % sur l'unique priorité d'investissement, 10.iii Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie pour le marché du travail

A noter, la feuille de route d'évaluation des programmes adopte également une approche de contribution par Objectif thématique permettant d'aborder la cohérence entre les programmes (cf point évaluation).

3 - Du point de vue des objectifs de l'UE 2020 quelques repères européens, nationaux et régionaux

8 indicateurs clés de la stratégie Europe 2020 : Sources : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/headline-indicators-scoreboard>

- **Taux d'emploi de 75%**

Concernant le domaine de l'emploi l'objectif de l'Union européenne est d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour la population âgée de 20 à 64 ans ; en 2017 le taux d'emploi européen est de 72.2 %. Pour la France l'objectif fixé est aussi de 75 %. En 2017 le taux d'emploi s'élève à 70.6 au niveau national ; L'Aquitaine se situe à un niveau de 70.6 %, le Limousin à 75 % et le Poitou Charente à un taux d'emploi de 70,5 %.

- **Recherche et développement : 3 % du PIB consacré à la R&D**

Dans le domaine de la recherche et développement l'objectif de l'union européenne prévoit un investissement de 3 % du PIB consacré à la R&D, elle atteint en 2017 un investissement de l'ordre de 2.06 % du PIB. La France est alignée sur le même objectif. En 2017 la DIRD atteint 2.19 % du PIB au niveau national.

- **Environnement - Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990**

Concernant la thématique de l'environnement l'Europe s'est posé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. En 2017 le taux d'émission de CO2 à baisser à 78% par rapport à 1990. En France, en 2017, le taux d'émission de CO2 a été réduit à un niveau de 86.59 %.

- **Environnement - Atteindre 20 % d'énergies renouvelables**

Un deuxième indicateur prévoit d'utiliser l'énergie provenant de source renouvelable à hauteur de 20 %, en 2017 17.6 % de l'énergie utilisée en Europe provient de source d'énergie renouvelable. En France pour le même indicateur l'objectif est de 23 %, en 2017, 16.3 % de l'énergie utilisé est renouvelable.

- **Environnement - Gain de 20 % l'efficacité énergétique**

Un troisième indicateur prévoit d'augmenter de 20 % l'efficacité énergétique à l'échelle européenne, en 2017, correspondant en terme de consommation d'énergie finale (million tonnes équivalent pétrole) pour l'Europe à une diminution à un niveau de 1086 millions de TEP et 131.4 pour la France en 2020. La

consommation atteint en 2017 pour l'Europe 1122.77 TEP et pour la France 148,95 TEP.

- **Education- Un taux de décrochage scolaire en dessous de 10%**

Concernant l'éducation l'indicateur de la stratégie Europe 2020 prévoit d'abaisser le taux de décrochage scolaire en dessous des 10 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est de 10.7 % à l'échelle européenne. Pour la France l'objectif est de 8.9 %, en 2017 le taux de décrochage scolaire est à 8.8 % au niveau national les données montrent que ce taux atteint 7 % en aquitaine, 3.4 % en Limousin et 8 % en Poitou Charentes.

- **Education- Niveau de diplôme de 40% dans l'enseignement supérieur**

Puis le deuxième indicateur a pour cible à l'échelle européenne d'atteindre un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans, en 2017, 39.2 % de la population européenne est diplômée de l'enseignement supérieur pour cette même classe d'âge. En France l'objectif est de 46.2 %. Les données de 2017 font état d'un taux de 43.6 % au niveau national, de 35.9 % de diplômés pour l'Aquitaine, de 47.3 % pour le Limousin et 41.6 % et pour Poitou-Charentes.

- **Lutte contre la pauvreté**

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion l'objectif à l'échelle européenne s'attache à réduire le nombre de personnes confronté au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions, En 2017, 4 412 000 personnes sont sorties du risque de pauvreté. La France a pour objectif de réduire ce chiffre à 19 000 personnes, En 2017 ce chiffre atteint 379 000 personnes.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

L'autorité de gestion a atteint l'ensemble des cibles financières et physiques du cadre de performance.

Pour rappel, une modification de la maquette financière du programme opérationnel Limousin a été validée auprès de la Commission européenne en 2017 (décision du 16.11.2017) afin de porter le taux de co-financement FEDER par axe à hauteur de 60% du coût total. Cette réévaluation des taux a eu comme conséquence la révision induite de l'ensemble des valeurs intermédiaires 2018 et valeurs cibles 2023 (cibles financières/physiques relevant ou non du cadre de performance).

Par la suite, dans le contexte de fusion et de réorganisation de la Région, l'autorité de gestion a proposé une seconde modification des cibles financières intermédiaires 2018 FEDER afin de les aligner sur les valeurs du dégagement d'office, dans un objectif d'harmonisation avec les 2 autres programmes opérationnels de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la France métropolitaine ainsi que la modification de certaines cibles physiques (diminution des cibles CO 01 des axes 1 et 2 et indicateurs KIS de mis en oeuvre pour les axes 1 et 3).

Ces modifications ont été validées par la Commission européenne par décision du 11 décembre 2018.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
RAMO 2018_résume citoyen_LIM	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2019	RAMO 2018_résume citoyen_LIM	Ares(2019)4122407	RAMO 2018_résume citoyen_LIM	28 juin 2019	nguefore

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 659,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 700,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,10 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 163,81 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,30 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 257,63 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 264,41 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 270,83 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 279,17 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 318,10 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,54 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,09 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (173 < 598).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises.
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds de co-investissement, produit: soutien aux fonds propres des PME, élément 13: 28 avr. 2017, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises, produit: prêt d'honneur, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.162	La signature remonte à déjà plus de 2 ans. Données potentiellement manquantes ou retard dans la mise en œuvre. Veuillez corriger ou fournir une explication dans le RAMO (dès lors que l'élément 27 n'est pas

Gravité	Code	Messages
		renseigné ou est = à 0, la date à l'élément 13 doit être <= à la date butoir (31/12/année de référence) – 2 ans). Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises, produit: prêt d'honneur, élément 13: 21 mars 2019, date butoir: 31 déc. 2016
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de co-investissement, produit: soutien aux fonds propres des PME.